

ÉTUDE PARTICIPATIVE pour le RÉAMÉNAGEMENT du CENTRE-BOURG de SAINT-FRÉGANT

Octobre 2019

>>>

Janvier 2020

**Phase 2
PROJET**



Projet / Atelier de préfiguration

L'atelier de préfiguration a permis de présenter aux habitants les intentions de projets présentées aux élus lors du COPIL#1. Pour ce faire l'atelier bivouac a posé des repères à la bombe de peinture pour marquer les gabarits des futures circulations, trottoirs, plantations et stationnements. Cet atelier a été l'occasion d'initier les habitants aux normes et gabarits qui constituent les règles du jeu de la composition des nouveaux espaces.

Il est ressorti une adhésion globale au projet, notamment sur la réduction de la vitesse à 30km/h dans l'ensemble du bourg, la localisation du cheminement piéton, des rétrécissements de voiries et de l'espace du belvédère. Le seul sujet ne faisant toujours pas consensus est le positionnement du futur parking de l'école.



Conception / Programme d'action

Les fiches action sont une aide à la prise de décision pour la mairie de Saint-Frégant. L'une des finalités de la démarche participative lancée est d'aboutir à un programme de travaux à mener à différentes temporalités.

Pour élaborer ce programme, nous avons repris les enjeux identifiés précédemment.

1 - Aménagement de la traversée du bourg entre le carrefour de la départementale et le carrefour d'entrée Sud.

- 1-A- Secteur Entrée SUD (compris entre l'entrée Sud et la fontaine)
- 1-B- Secteur Cœur de bourg (compris entre la fontaine et l'église)
- 1-C- Secteur Ferme/École (compris entre l'église et l'école)
- 1-D- Secteur Entrée Nord (compris entre l'école et la départementale)

Objectifs :

- + *Création d'un cheminement piéton sécurisé*
- + *Embellissement et végétalisation du parcours*
- + *Ralentissement de la vitesse.*

2 - Aménagement de la place de la mairie.

Objectifs :

- + *Création d'un espace accueillant pour tous*
- + *Un aménagement favorisant les jeux des enfants*
- + *Créer un accès piéton entre le parking de la salle polyvalente et le restaurant/mairie.*
- + *Créer un accès PMR pour la mairie*

3 - Mise en valeur du patrimoine et création d'espaces de rencontre.

3-A-Aménagement du jardin du Puits (devant le Presbytère)

Objectifs :

- + *Redonner des usages à ces espaces par la création d'un verger*
- + *Embellir le coeur patrimonial de Saint-Frégant*
- + *Créer un espace de pique-nique simple*

3-B-Aménagement du jardin de la fontaine

Objectifs :

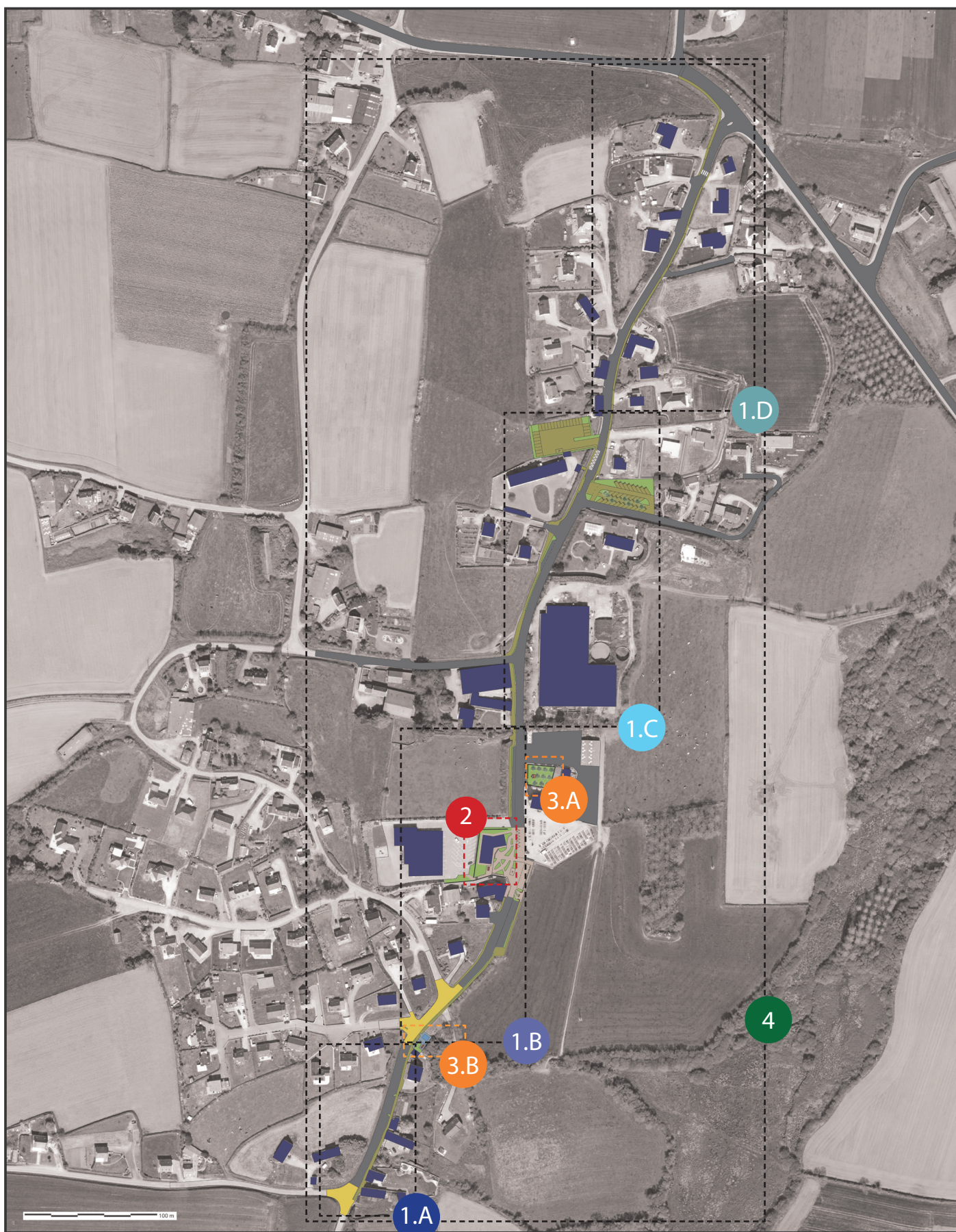
- + *Créer un jardin public en lieu et place de la maison qui sera détruite.*
- + *Mettre en valeur la fontaine*

4 - Signalétique.

Objectifs :

- + *Accompagner la politique de diminution de la vitesse*
- + *Rendre plus visibles les espaces de stationnement*
- + *Guider les visiteurs/promeneurs*

Conception / Programme d'action



Plan de localisation des fiches actions

Calendrier

Court
terme

Moyen
terme

Long
terme

PROGRAMME

D' ACTIONS N°1

Aménagement
de la traversé du
bourg

1.A
SECTEUR

ENTRÉE SUD

Travaux aménagement transitoire
>>> Régie

Travaux réaménagement complet
>>> MOE + Entreprises

1.B
SECTEUR

CŒUR DE

BOURG

Travaux réaménagement complet
>>> Maitrise d'oeuvre + Entreprises

1.C
SECTEUR

FERME/ÉCOLE

Travaux aménagement parking
>>> Maitrise d'oeuvre + Entreprises

Travaux réaménagement complet voirie
>>> Maitrise d'oeuvre + Entreprises

1.D
SECTEUR

ENTRÉE NORD

Travaux aménagement cheminement
piéton
>>> Régie

Travaux réaménagement complet voirie
>>> Entreprises

PROGRAMME

D' ACTIONS N°2

Aménagement de
la place de
la mairie

2.
PLACE DE LA

MAIRIE

Travaux aménagement parking
>>> Maitrise d'oeuvre + Entreprises

PROGRAMME

D' ACTIONS N°3

Mise en valeur
du patrimoine et
création d'espaces
de rencontre

3.A
JARDIN DU

PUITS

Travaux aménagement
>>> Régie + chantier participatif

3.B
JARDIN DE LA

FONTAINE

Travaux aménagement
>>> Régie + chantier participatif

PROGRAMME

D' ACTIONS N°4

Signalétique

3.A
SIGNALÉTIQUE

Implantation de la signalétique tout
au long du réaménagement du bourg
>>> Régie ou entreprise

PROGRAMME D' ACTIONS 1

LA TRAVERSÉE DU BOURG

DIAGNOSTIC

Le bourg de Saint-Frégant est structuré le long d'un axe Nord/Sud tout au long duquel s'égrainent divers éléments et séquences urbaines hétérogènes : lotissements, école, ferme, église, mairie, restaurant,... sans véritable identité commune. La traversée du bourg depuis l'entrée Sud à la départementale au Nord ressemble d'avantage à une route qu'à la rue d'un bourg, ce qui entraîne une vitesse élevée des véhicules et l'impossibilité pour les piétons de cheminer en sécurité.

Le bourg possède des atouts importants sur lesquels s'appuyer : un cœur ouvert sur son paysage, des éléments patrimoniaux de qualité, des gabarits de voirie larges permettant d'imaginer des aménagements alternatifs.

ENJEUX :

- + Création d'un cheminement piéton sécurisé
- + Création d'une unité dans le parcours : Embellissement et végétalisation
- + Ralentissement de la vitesse.

STRATÉGIE D'ACTIONS

FICHE

- | | |
|-----|-----------------------|
| 1.A | Secteur Entrée SUD |
| 1.B | Secteur Cœur de bourg |
| 1.C | Secteur Ferme/École |
| 1.D | Secteur Entrée Nord |

SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS

La chaussée est très large dans ce secteur (de 6 à 6,5 m) et les automobilistes ont une grande visibilité ce qui les encourage à rouler vite. De plus la voie ressemble à une route de campagne plutôt qu'à la rue d'un bourg.

Les objectifs sont de créer un vrai cheminement piéton accompagné de plantations et de créer un rétrécissement avant le carrefour N°2 afin de le sécuriser. Un aménagement sera à réaliser en entrée de bourg afin de rappeler la vitesse dans le bourg (30 km/h) et de marquer l'entrée de bourg.

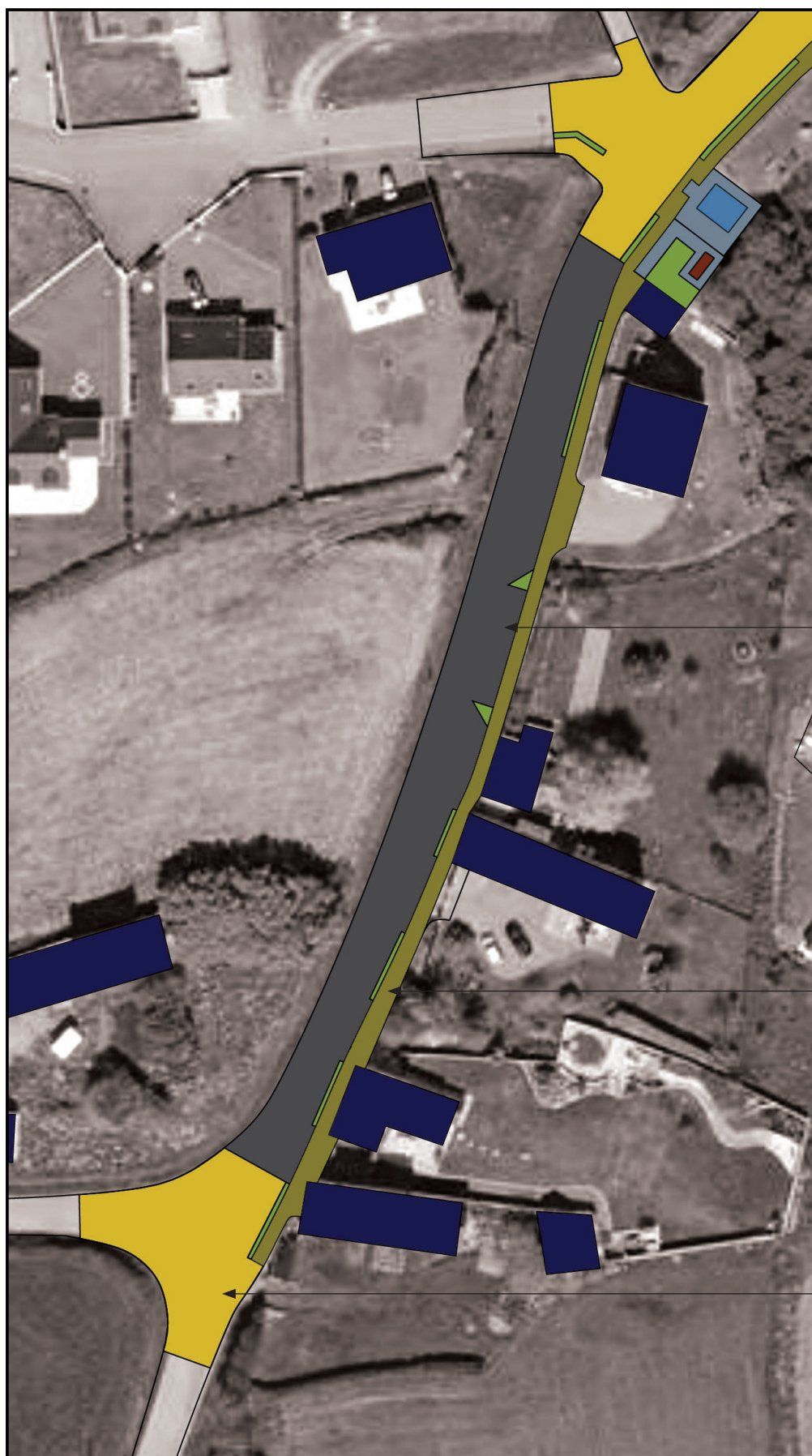


Cartographie

RÉSUMÉ DE LA CONCERTATION

- > Permettre aux piétons de circuler en toute sécurité et empêcher le stationnement sur le trottoir.
- > Casser la vitesse dès l'entrée du bourg et pendant la traversée.

DESCRIPTION DES ACTIONS



Rétrécissement avec
stationnements

Cheminement piéton d'une
largeur minimum de 1.5
m avec une séparation par
bande plantée intermittente
de 0.5 m et potelets bois

Carrefour et entrée de
bourg marquée au sol par
un revêtement pépites.

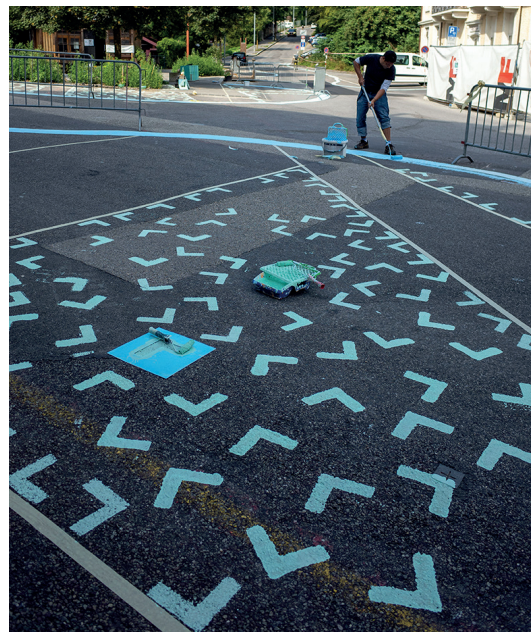
RÉFÉRENCES



> Circulation piétonne et protection avec plantations
(Réalisation Laure Planchais)

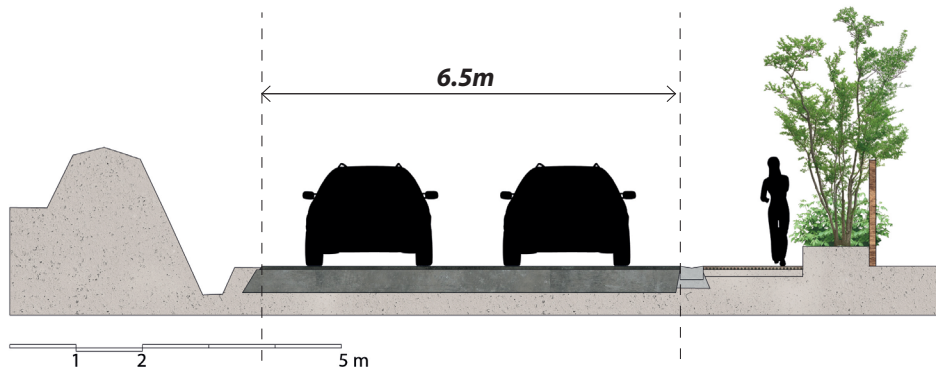


> Chicane plantée ménageant des stationnement.
(Réalisation Atelier Bivouac)



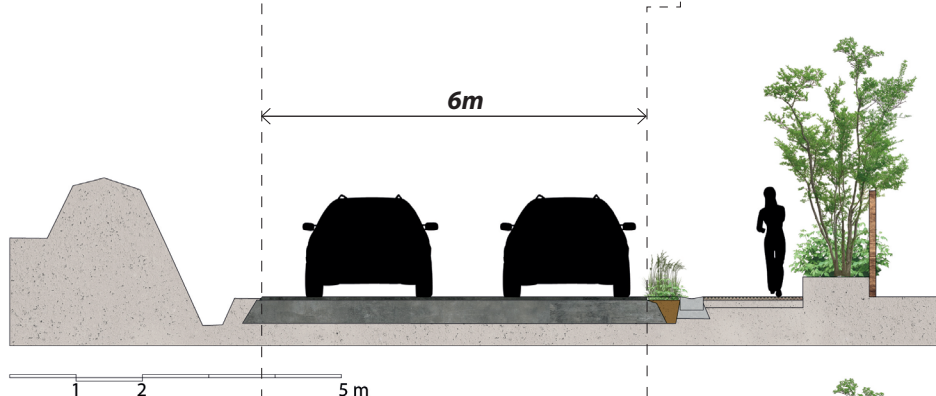
> Peinture de motifs au sol afin de ralentir les véhicules et de marquer un événement particulier (traversée piétonne, espace public, zone de danger,...)

COUPES DE PRINCIPE



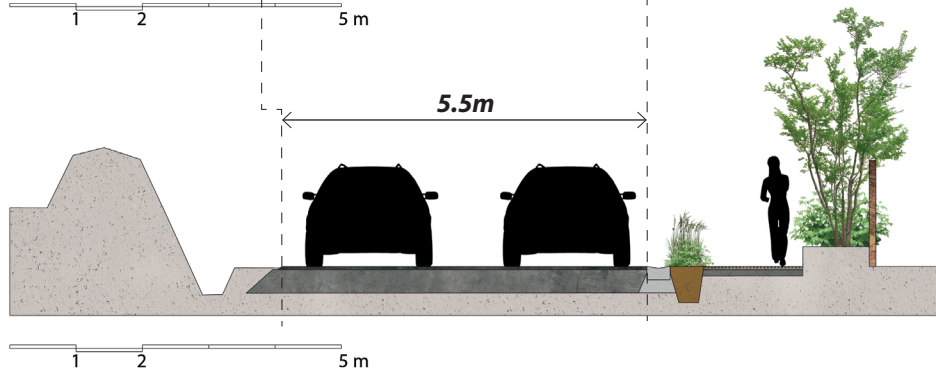
Situation actuelle :

Pas de séparation physique entre la route et les piétons. Route très large



Intervention à court terme :

Création d'une fosse plantée dans l'enrobé existant afin de protéger les piétons et de rétrécir la route.



Intervention à long terme :

reprise de l'ensemble de la voirie, enrobé et fil d'eau et création de fosses de plantation.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

PLU zonage : RNU (PLUi en cours)

DONNÉES FONCIÈRES

<u>Adresse</u>	<u>Ref cadas- trale</u>	<u>Emprises projet</u>	<u>Maitrise foncière</u>
Du carrefour 1 à la fontaine	domaine public	1500m ²	commune

Commentaires :

> La maison située sur la parcelle 193 devra être détruite afin de sécuriser le carrefour et mettre en valeur l'espace de la fontaine. Cette intervention apparaîtra sur la fiche projet « 4.B-Aménagement du jardin de la Fontaine.»

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLEMaitrise d'œuvre

X Régie avec assistance technique

X Prestataires privés

Autre : ateliers participatifs

Ressources techniques

Architecte - urbaniste

X Paysagiste concepteur AMO puis MOE

X BET VRD

X Entreprise de TP / VRD

X Entreprise de paysage (espaces verts)

X Equipe technique communale

Commentaires :

Aménagement en 2 temps :

1 - COURT TERME : Réalisation des fosses de plantation et du rétrécissement : Réalisation à faire en régie avec un Assistant à la maîtrise d'ouvrage paysagiste. Missions de l'AMO paysagiste : Descriptif technique (organisation des plantations, détail des matériaux et plans à acheter) sur la base du document programme, travaux par l'équipe technique communale avec assistance conseil du paysagiste.

2 - MOYEN/LONG TERME : Reprise de l'ensemble du revêtement de la route par entreprise. MOE (Maîtrise d'œuvre) avec paysagiste mandataire à mettre en place.

Procédures réglementaires : Déclaration de travaux. Document à établir par le porteur du projet (= la commune).

COÛTS PRÉVISIONNELS

1- COURT TERME - Travaux en régie

Végétaux 500€ HT

Terre végétale arrangement avec
agriculteur / récupé-
ration

Potelets bois x 15 300€ HT

AMO paysagiste 2000€ HT
(conseil+Implantation)

Investissement global 2800€ HT

Commentaire : Les travaux ne comprennent pas d'éclairage public

2- MOYEN/LONG TERME

Travaux 47547€HT

MOE 5000€HT

Investissement global 52547€HT

Commentaire : Les travaux ne comprennent pas d'éclairage public

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

>Travaux court terme : 2020

Création des fosses de plantation et de la chicane et pose des potelets par les services techniques

> Travaux à moyen / long terme (selon priorisation): MOE pour l'aménagement du tronçon avec travaux de reprise de l'ensemble des revêtements.

SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS

Aujourd'hui le coeur de bourg est peu identifié, les véhiculent le traversent rapidement sans ralentir. Pourtant ce secteur a de nombreuses qualités et éléments à valoriser : sa situation en belvédère ouvert sur le paysage, l'église et son enclos, le restaurant et la mairie et sa place.

Les buts du réaménagement de ce secteur sont : créer un aménagement permettant de marquer le coeur du bourg, donnant la priorité aux piétons, valorisant la situation en belvédère et le restaurant. Ce réaménagement permet aussi de repenser l'accessibilité des différents sous-espaces (restaurant, salle polyvalente, église,...).

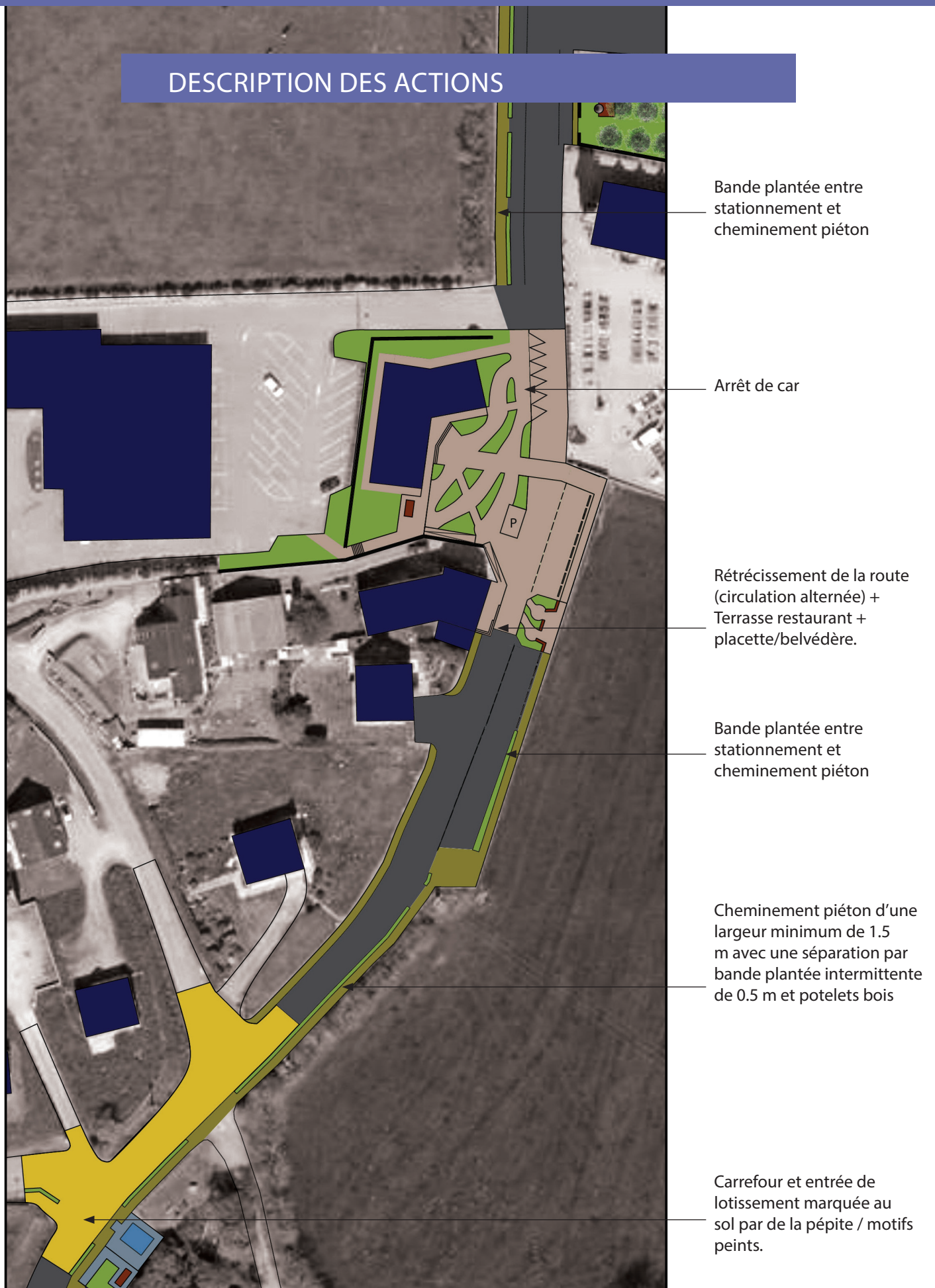


Cartographie

RÉSUMÉ DE LA CONCERTATION

- > Les voitures circulent trop vite, il faut créer un fort ralentissement au niveau du bar.
- > Les enfants ne peuvent pas circuler en sécurité.
- > Il faut mettre en valeur le paysage.
- > Il faut repenser les accès aux personnes à mobilité réduite.
- > Il faut créer un espace extérieur pour le bar (terrasse) pour que les clients ne soient pas sur la route.
- > Sécuriser le carrefour N°2 pour permettre notamment aux enfants de rejoindre le cheminement piéton depuis le lotissement voisin.
- > Mettre en valeur la fontaine/lavoir.

DESCRIPTION DES ACTIONS



RÉFÉRENCES



> Voie de circulation et espaces piétons possédant le même revêtement. Plantations en îlot ne créant pas de barrière.
(Réalisation Laure Planchais)



> Mobilier atypique pour marquer l'espace du belvédère et le départ des randonnées.
(Réalisation Atelier Bivouac)



> Fosses de plantations sans bordures séparant zone piétonne et stationnements (Réalisation Onésime Paysage)

RÉFÉRENCES

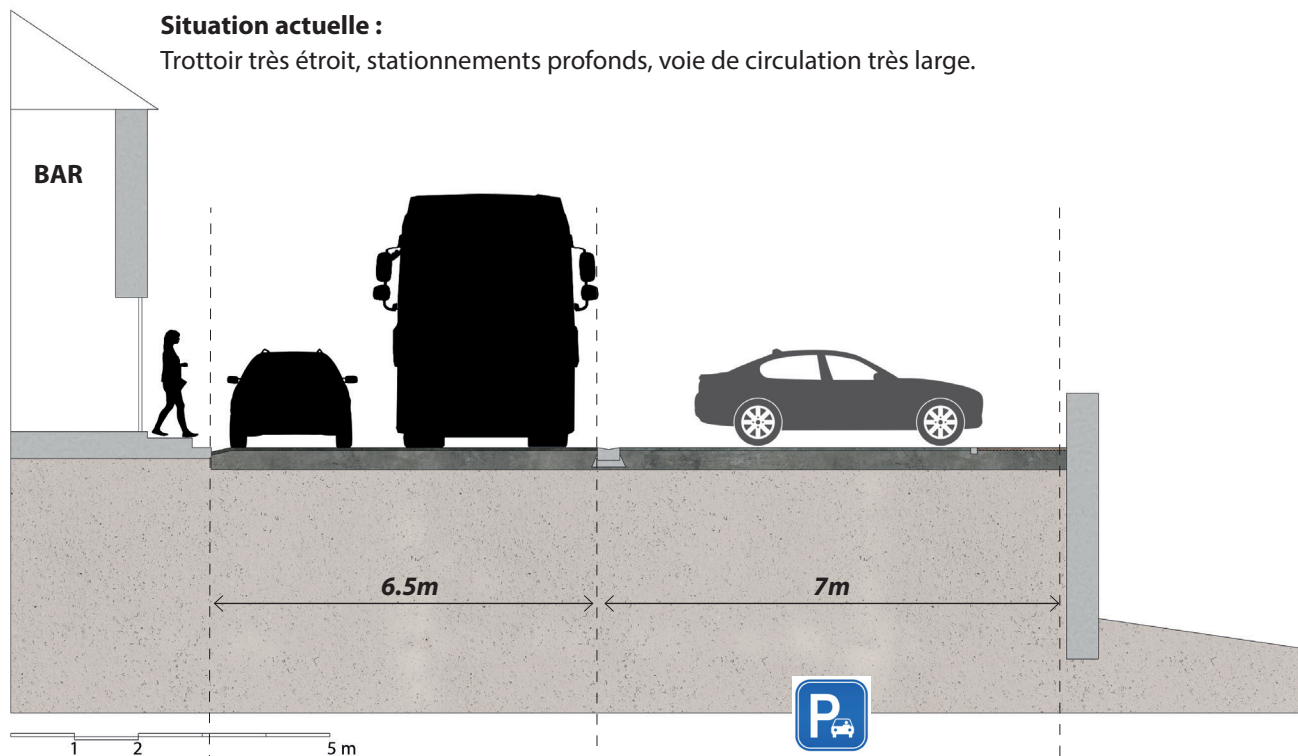


> Un aménagement de la place accueillant pour les enfants.
(Réalisation Atelier Le Balto)

COUPES DE PRINCIPE

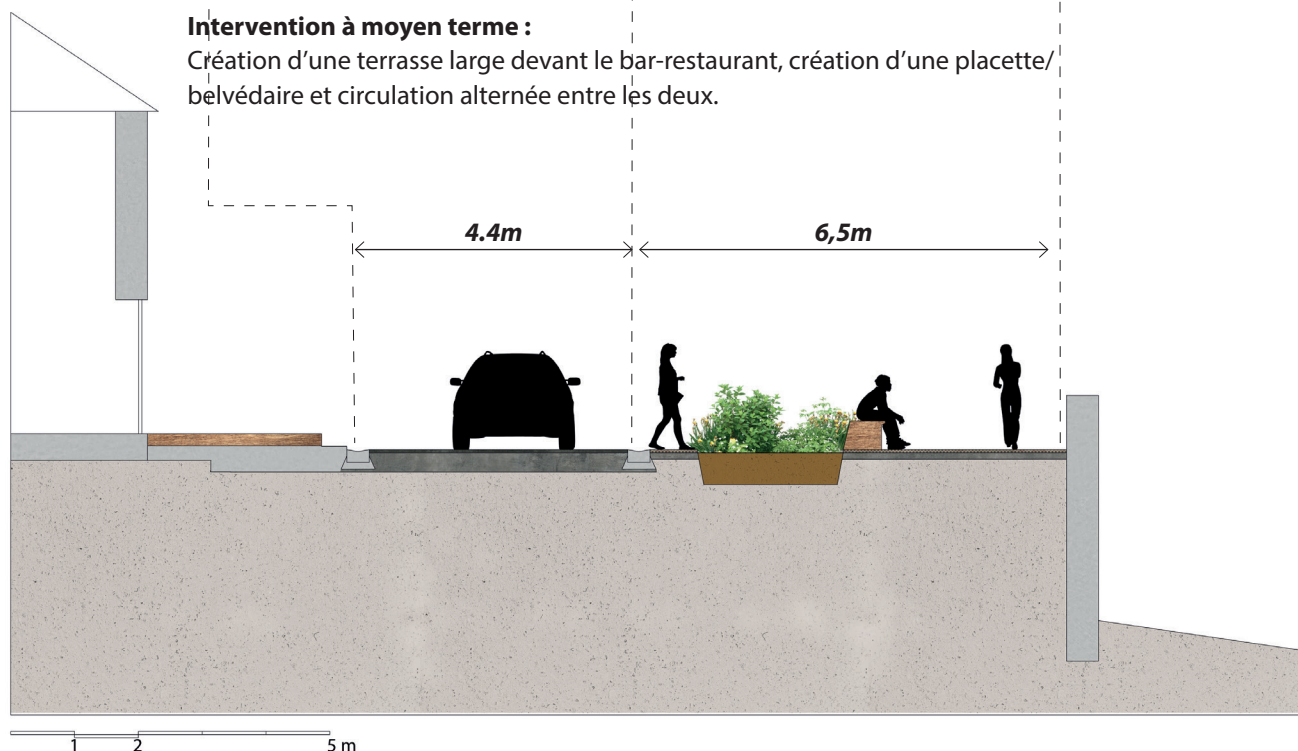
Situation actuelle :

Trottoir très étroit, stationnements profonds, voie de circulation très large.



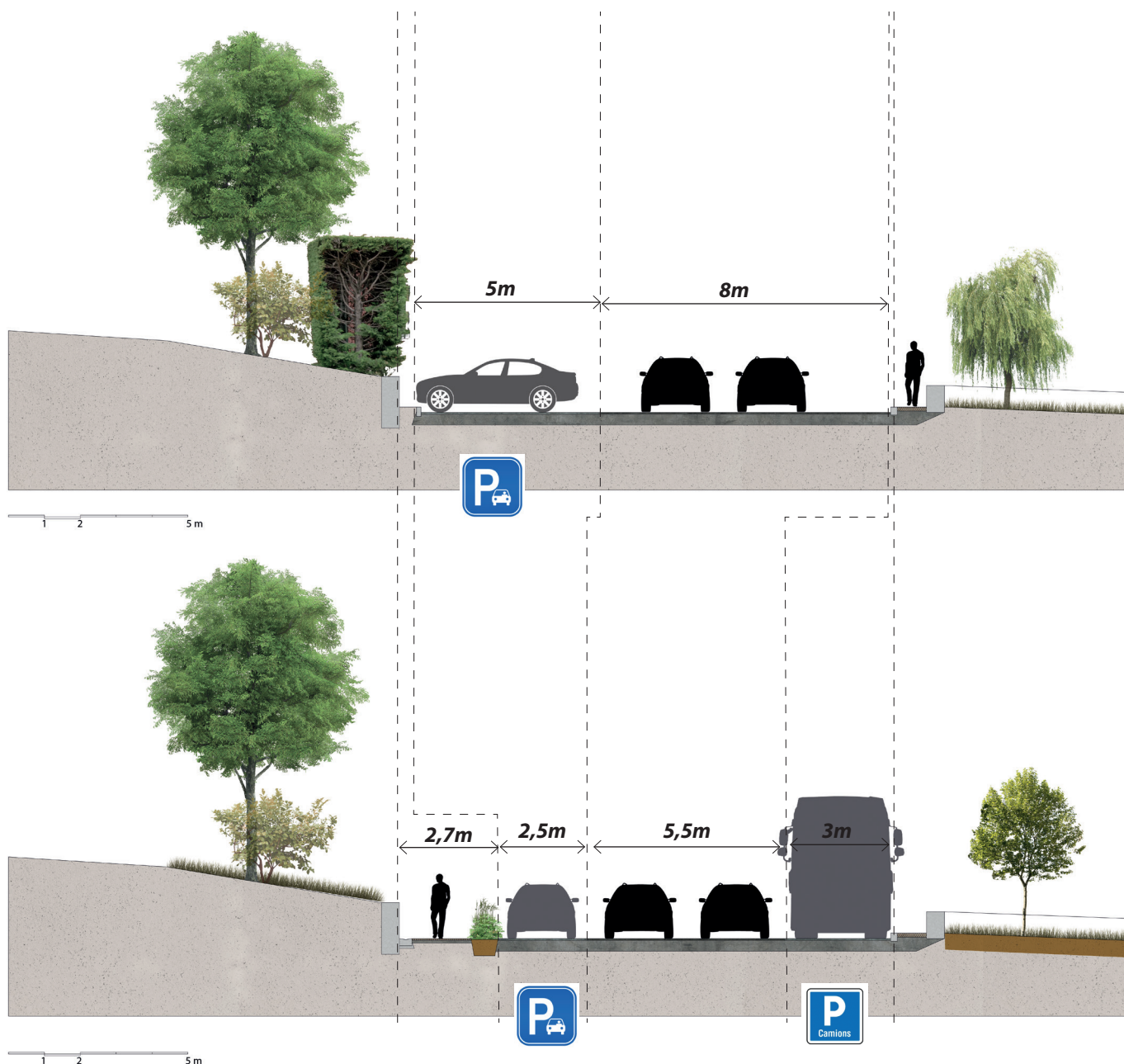
Intervention à moyen terme :

Création d'une terrasse large devant le bar-restaurant, création d'une placette/belvédère et circulation alternée entre les deux.



Situation actuelle :

Haie du Thuya, très sombre qui «écrase» la rue. Voie de circulation large et absence de véritable circulation piétonne.



Intervention à moyen terme :

Création d'un cheminement le long du mur, stationnement organisé de façon longitudinale, rétrécissement de la chaussée à 5.5m, création d'un stationnement véhicule long le long du jardin du puit (presbytère).

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

PLU zonage : RNU (PLUi en cours)

DONNÉES FONCIÈRES

<u>Adresse</u>	<u>Ref cadas- trale</u>	<u>Emprises projet</u>	<u>Maitrise foncière</u>	<u>Frais divers</u>	<u>Intervenants</u>
Voirie com- prise entre le parking le bel- védère jusqu'à l'église	domaine public	2800 m ²	commune		
TOTAL		2800 m ²			

Commentaires :

> La place de la mairie ne fait pas partie de cette fiche action. Cette intervention apparaîtra sur la fiche projet « 2-Aménagement de la place de la mairie. », toutefois il conviendra de confier l'aménagement de la place à la même maîtrise d'œuvre que pour l'aménagement « cœur de bourg » afin de garder une cohérence esthétique et fonctionnelle.

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLEMaitrise d'œuvre

Régie avec assistance technique

X Prestataires privés

Autre : ateliers participatifs

Ressources techniques

Architecte - urbaniste

X Paysagiste concepteur (MANDATAIRE)

X BET VRD

X Entreprise de TP / VRD

X Entreprise de paysage (espaces verts)

Equipe technique communale

> Conception sur base du document programme par un MOE (Paysagiste mandataire associé à un BET VRD) et travaux par des entreprises de TP et EV.

Procédures réglementaires : Déclaration de travaux. Document à établir par le porteur du projet (= la commune).

COÛTS PRÉVISIONNELS

Foncier	0€HT
Travaux	45065€HT
MOE	5000€HT
Investissement global	50065€HT

Commentaire : Les travaux ne comprennent pas d'éclairage public, déjà présent sur la Place.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

> Voirie / belvédère.

Lancement appel d'offre été 2020 conjointement avec l'aménagement «place de la mairie» (Fiche 2)

Étude technique / conception / consultation des entreprises : Automne 2020/ printemps 2021

Travaux 2021/2022.

SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS

Ce secteur est marqué par son absence de circulation piétonne et par différentes problématiques liées à l'école : problème de stationnements épisodiques (15 minutes matin et soir) créant une situation un peu chaotique et pouvant poser des problèmes de sécurité.

Les objectifs sont donc de créer un nouvel espace de parking sécurisé et de repenser l'entrée de l'école ainsi que de poursuivre la circulation piétonne jusqu'à l'entrée. Par ailleurs, la séparation entre l'école et la rue, au moyen d'une haie de thuya haute et dense, est à repenser pour créer un lien visuel plus fort entre ces deux espaces.

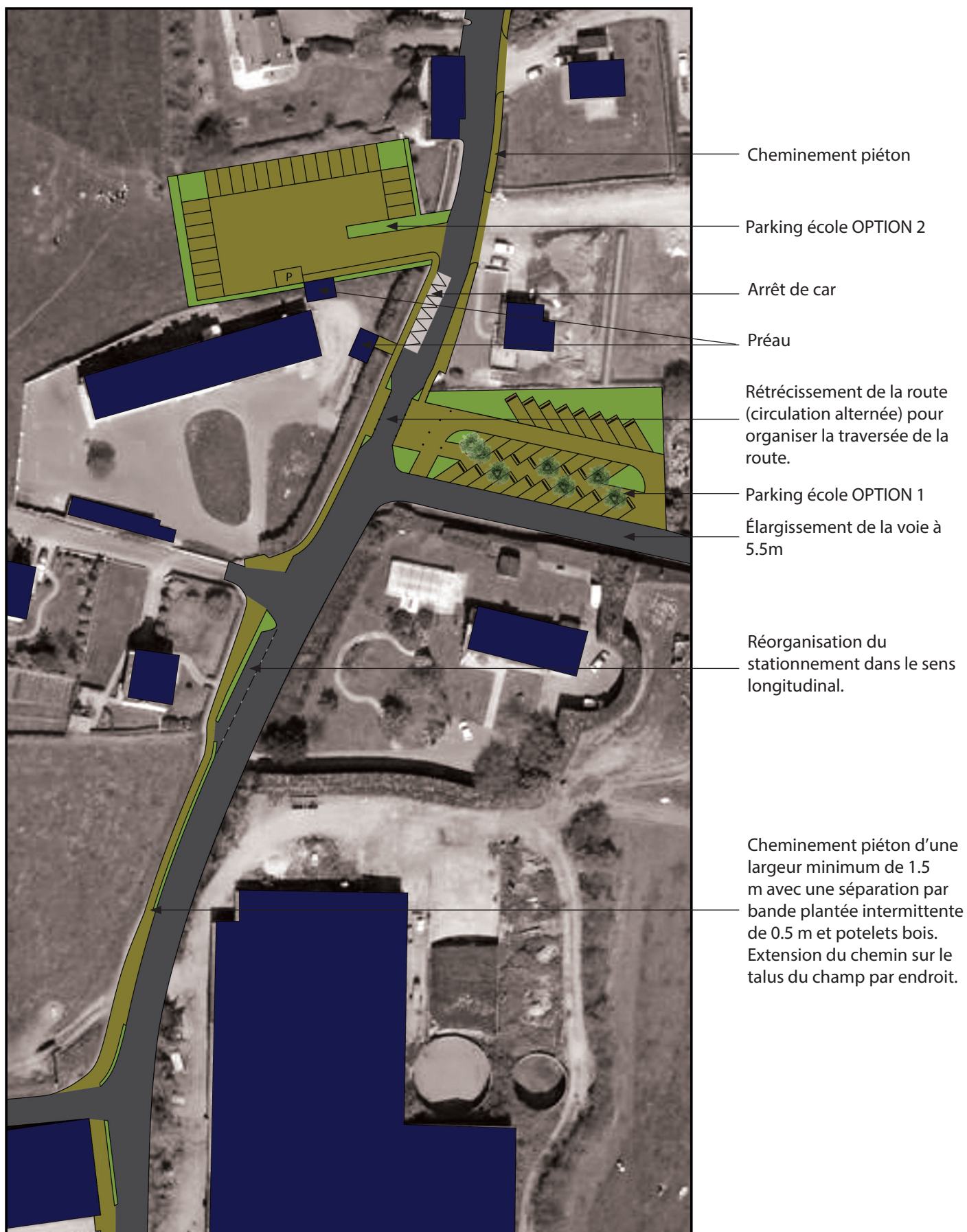


Cartographie

RÉSUMÉ DE LA CONCERTATION

- > Les voitures circulent trop vite, il faut créer un fort ralentissement au niveau de l'école.
- > Les enfants ne peuvent pas circuler en sécurité.
- > Il faut mettre en valeur l'école, la haie de cyprès est une vraie barrière qui fait oublier qu'à saint-Frégant il y a une école.
- > Il faudrait un abris pour que les enfants puissent attendre leurs parents.

DESCRIPTION DES ACTIONS



RÉFÉRENCES



> Parking terre/pierre pour l'école avec marquage simple des emplacements.

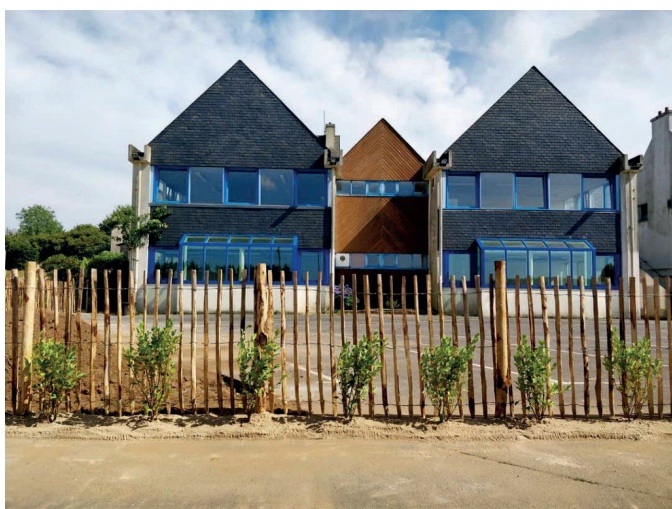
V Marquage au sol réalisé par les écoliers à Elbeuf devant leur école pour ralentir les véhicules.



RÉFÉRENCES



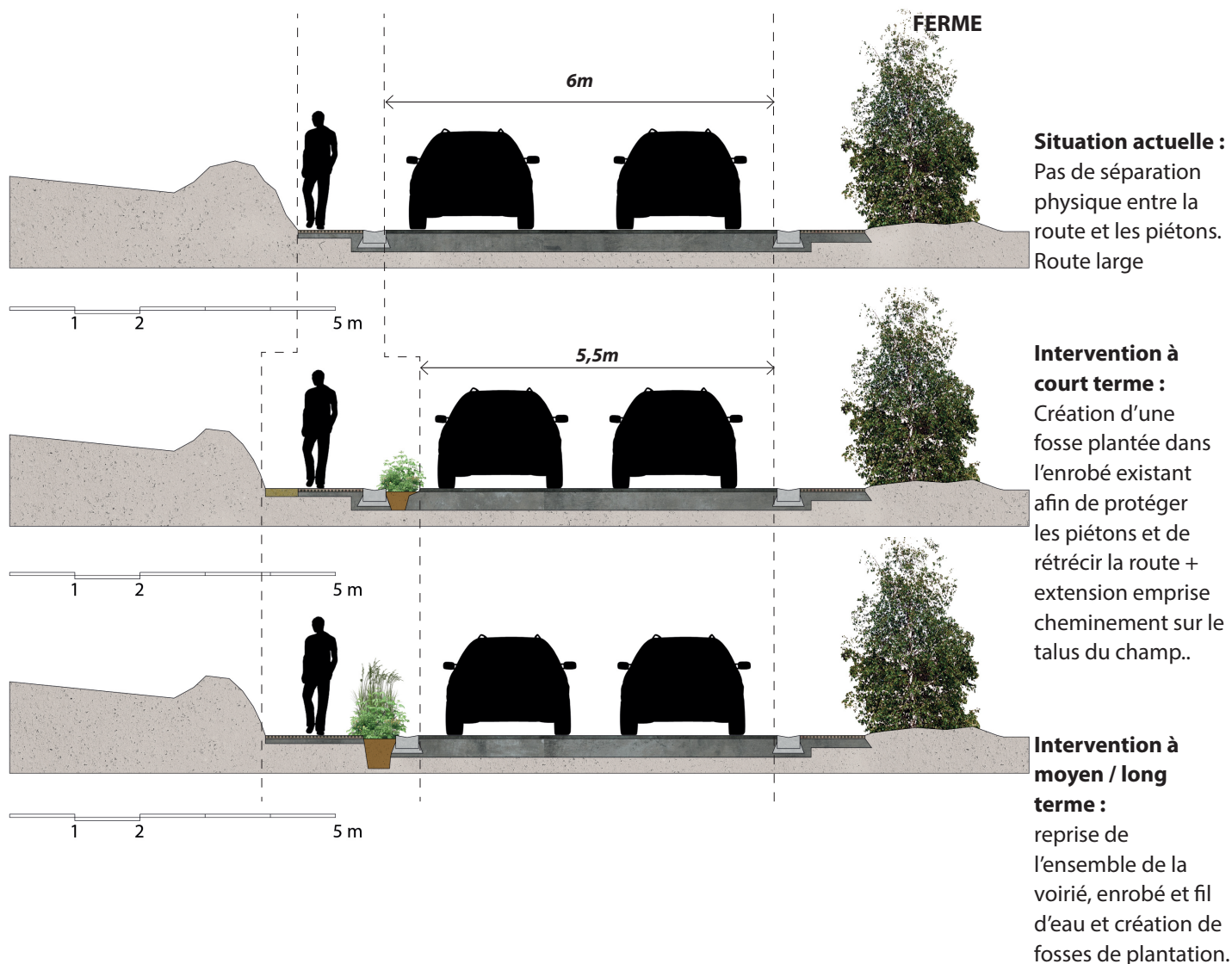
> Remplacer la haie en thuya de l'école afin d'améliorer sa visibilité dans le bourg. Exemple de haies de saule tressé, charmille et ganivelles



> Circulation piétonne et protection avec plantations à poursuivre jusqu'à l'école et à articuler avec les futurs stationnements et l'arrêt de bus

(Réalisation Laure Planchais)

COUPES DE PRINCIPE



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

PLU zonage : RNU (PLUi en cours)

DONNÉES FONCIÈRES

Adresse	Ref cadas- trale	Emprises projet	Maitrise foncière	Coûts	Frais divers	Intervenants
Voirie comprise entre la ferme et l'école	domaine public	2700m ²	commune			
Parking Option 1	42	1400m ²	Mr Jacq	à détermi- ner	Frais de notaire	Commune
Parking Option 2	49	1200m ²	Mr Jacq	à détermi- ner	Frais de notaire	Commune

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Maitrise d'œuvre

X Régie avec assistance technique

X Prestataires privés

Autre : ateliers participatifs

Ressources techniques

Architecte - urbaniste

X Paysagiste concepteur (MANDATAIRE)

X BET VRD

X Entreprise de TP /VRD

X Entreprise de paysage (espaces verts)

X Equipe technique communale

> Conception des aménagements de l'abord de l'école (parking+traversée de la chaussée) par un MOE (Paysagiste mandataire associé à un BET VRD) et travaux par des entreprises de TP et EV.

> Coupe et arrachage de la haie de l'école par les services techniques et réalisation de la nouvelle haie avec le conseil d'un paysagiste AMO.

> Coupe et arrachage de la haie devant l'église par les services techniques et plantation d'un couvre-sol en lieu et place.

> Si pas de reprise de la voirie à court terme entre église et école, réalisation de la circulation piétonne en régie avec AMO paysagiste (fosses de plantations et élargissement de la circulation piétonne sur le talus).

Procédures réglementaires : Déclaration de travaux. Document à établir par le porteur du projet (= la commune).

COÛTS PRÉVISIONNELS

Foncier *à déterminer*

Travaux avec option 1
parking EST 109390€HT

Travaux avec option 2
parking NORD 118590€HT

MOE 10000€HT

Investissement global 128590 ou 119390€HT

Commentaire : Les travaux ne comprennent pas d'éclairage public

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

> Création du parking début 2021

Étude technique complémentaire, conception, consultation des entreprises 2020

Travaux début 2021

> Reprise voirie, création cheminements piéton moyen terme selon priorisation.

SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS

Ce secteur est marqué par son absence de circulation piétonne et par l'étroitesse de la voie de circulation qui rend difficile la création d'un cheminement piéton sécurisé. Par ailleurs le carrefour avec la départementale est dangereux.

Les objectifs sont donc de créer un cheminement piéton en gagnant de l'espace grâce au busage du fossé, de sécuriser le carrefour et de créer une traversée piétonne vers le terrain de football.



Cartographie

RÉSUMÉ DE LA CONCERTATION

- > Pas d'espace pour les piétons
- > Carrefour dangereux pour les véhicules rentrant et sortant (risque de collision car il manque un îlot central pour bien délimiter les flux).
- > Créer un chemin le long de la départementale pour traverser en un point offrant d'avantage de visibilité pour les piétons.

DESCRIPTION DES ACTIONS



RÉFÉRENCES



> Aménagement d'une circulation douce simple sur le bas côté busé, et le long de la départementale.



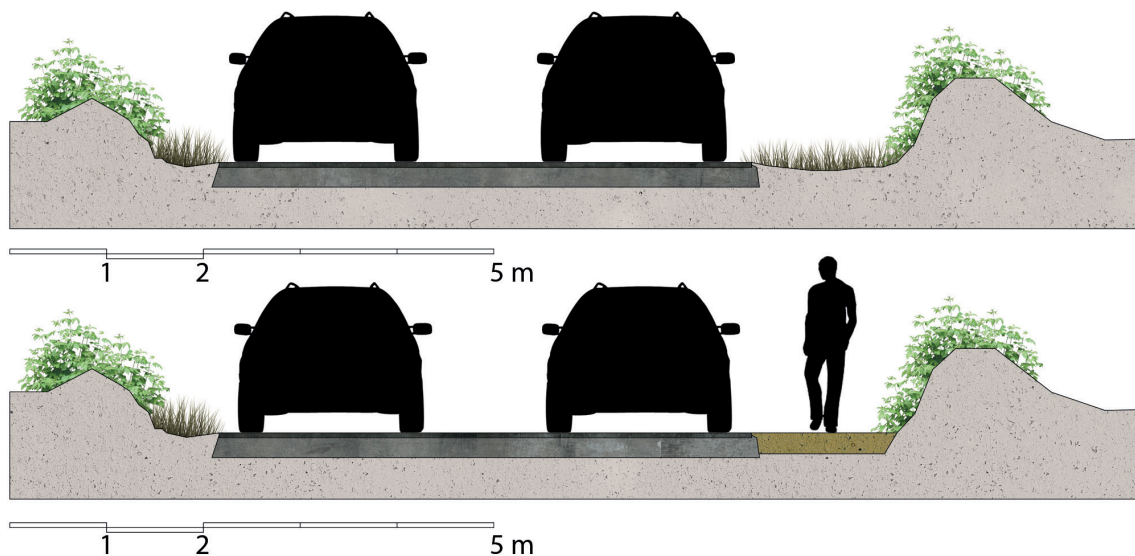
> la voie peut aussi être complétée par un marquage au sol permettant de donner d'avantage d'espace aux cyclistes ainsi que de ralentir les véhicules

RÉFÉRENCES



> Mise en valeur et signalement d'une traversée piétonne et vélo d'une départementale.

COUPE DE PRINCIPE



Situation actuelle :
Bas côté creux et enherbé parfois non busé.

Intervention à court terme :
Création d'une circulation rustique en terre-pierre et busage des secteurs qui ne le sont pas encore.

Intervention à long terme :
Reprise de la couche de roulement.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

PLU zonage : RNU (PLUi en cours)

DONNÉES FONCIÈRES

Adresse	Ref cadas- trale	Emprises projet	Maitrise foncière
Voirie comprise entre le l'école et la départementale.	domaine public	2500m ²	commune
TOTAL		2500m ²	

Commentaires :

> Pour la traversée de la départementale voir pour co-financement avec le département.

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Maitrise d'œuvre

X Régie avec assistance technique

X Prestataires privés

Autre : ateliers participatifs

Ressources techniques

Architecte - urbaniste

X Paysagiste concepteur (AMO)

BET VRD

Entreprise de TP / VRD

Entreprise de paysage (espaces verts)

Equipe technique communale

Commentaires :

> POSSIBILITÉ : Conception par les services techniques sur base du document programme, réalisation par les services techniques du busage des fossées et de la création de la circulation douce.

> Reprise de l'enrobé par entreprise.

Procédures réglementaires : Déclaration de travaux. Document à établir par le porteur du projet (= la commune).

COÛTS PRÉVISIONNELS

Foncier 0€HT

Travaux 44125€HT

Si réalisation en régie du cheminement économie d'environ 12000€

Investissement global 44125€HT

Commentaire : Les travaux ne comprennent pas d'éclairage public

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

> Busage et création cheminement piéton 2020 selon disponibilité des services techniques (réalisation en régie)

> Reprise enrobé sur l'ensemble du secteur à moyen terme et selon priorisation.

PROGRAMME D' ACTIONS 2

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

DIAGNOSTIC

La place de la mairie est peu accueillante et ne remplit pas son rôle d'espace central du bourg. Les sols sont très dégradés et la végétation est à renouveler (Arbres en mauvais état sanitaire, arbustes trop hauts, manque de fleurissement,...). La présence du foyer jeune nécessite un aménagement compatible avec les activités des jeunes.

L'accessibilité PMR à la mairie et l'accès au parking de la salle sont à créer.

Création d'un stationnement PMR intégré à la place et d'un quai pour les bus scolaires.

ENJEUX :

- + Création d'un espace favorisant la rencontre
- + Embellissement et végétalisation
- + Accessibilité PMR
- + Accessibilité piétonne au parking de la salle polyvalente
- + Développer les usages des jeunes en rapport avec le foyer

STRATÉGIE D'ACTIONS

FICHE

2

Place de la mairie

SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS

La place de la mairie est peu accueillante et ne remplit pas son rôle d'espace central du bourg. Les sols sont très dégradés et la végétation est à renouveler (Arbres en mauvais état sanitaire, arbustes trop hauts, manque de fleurissement,...). La présence du foyer jeune nécessite un aménagement compatible avec les activités des jeunes.

L'accessibilité PMR à la mairie n'est pas aux normes (pente supérieure à 4%).

Un accès au parking de la salle polyvalente est à créer afin d'encourager le stationnement des clients du restaurant dans cet espace.

Besoin d'un stationnement PMR intégré à la place ainsi qu'un quai pour les bus scolaires.

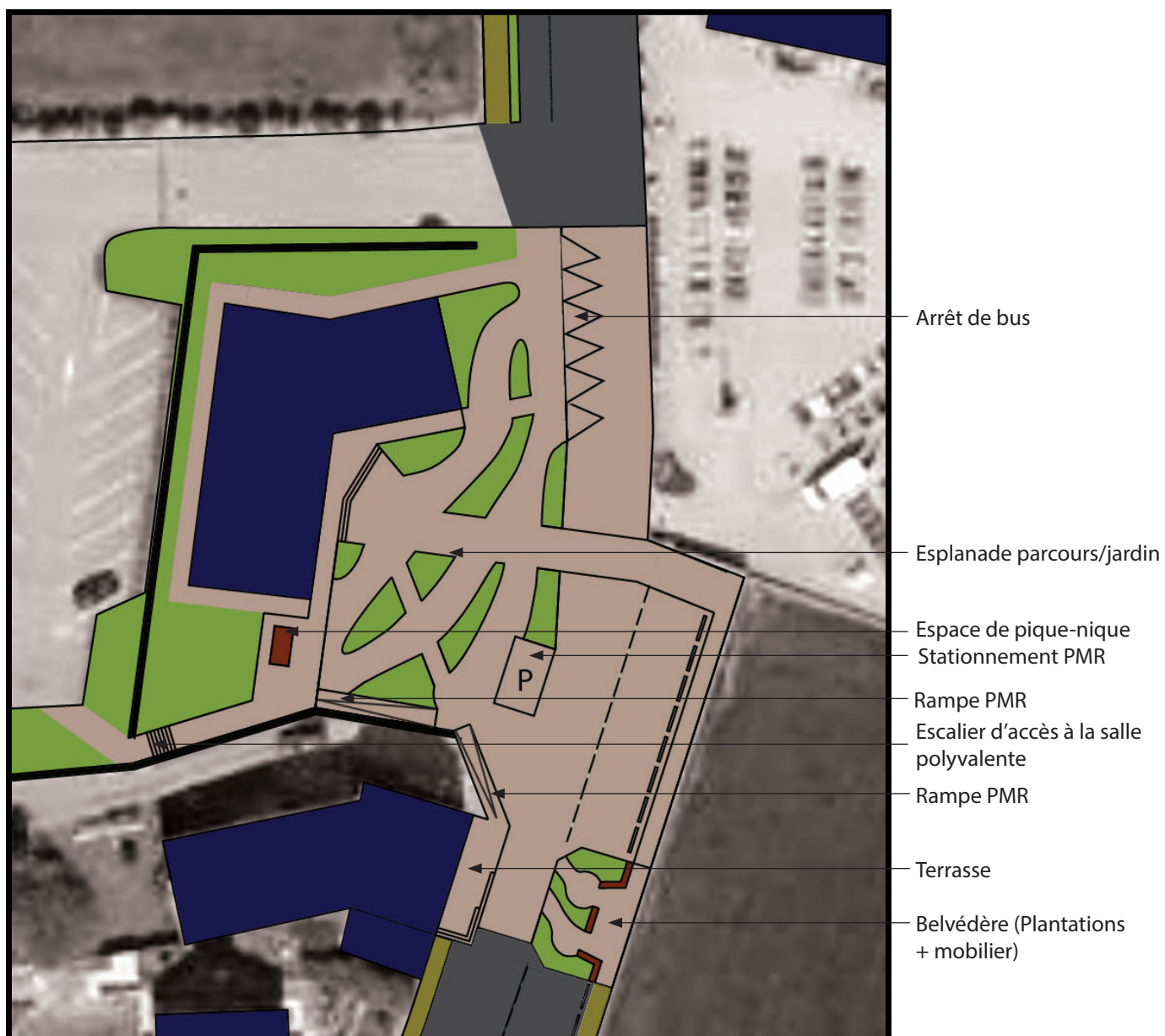


Cartographie

RÉSUMÉ DE LA CONCERTATION

- > Les voitures circulent trop vite, il faut créer un fort ralentissement au niveau de la place.
- > Les enfants ne peuvent pas circuler en sécurité, notamment en vélo.
- > La végétation masque les piétons.
- > Il faudrait un aménagement dans lequel les enfants pourraient jouer (notion de parcours et de circuits)
- > Il manque des espaces d'assises pour discuter.

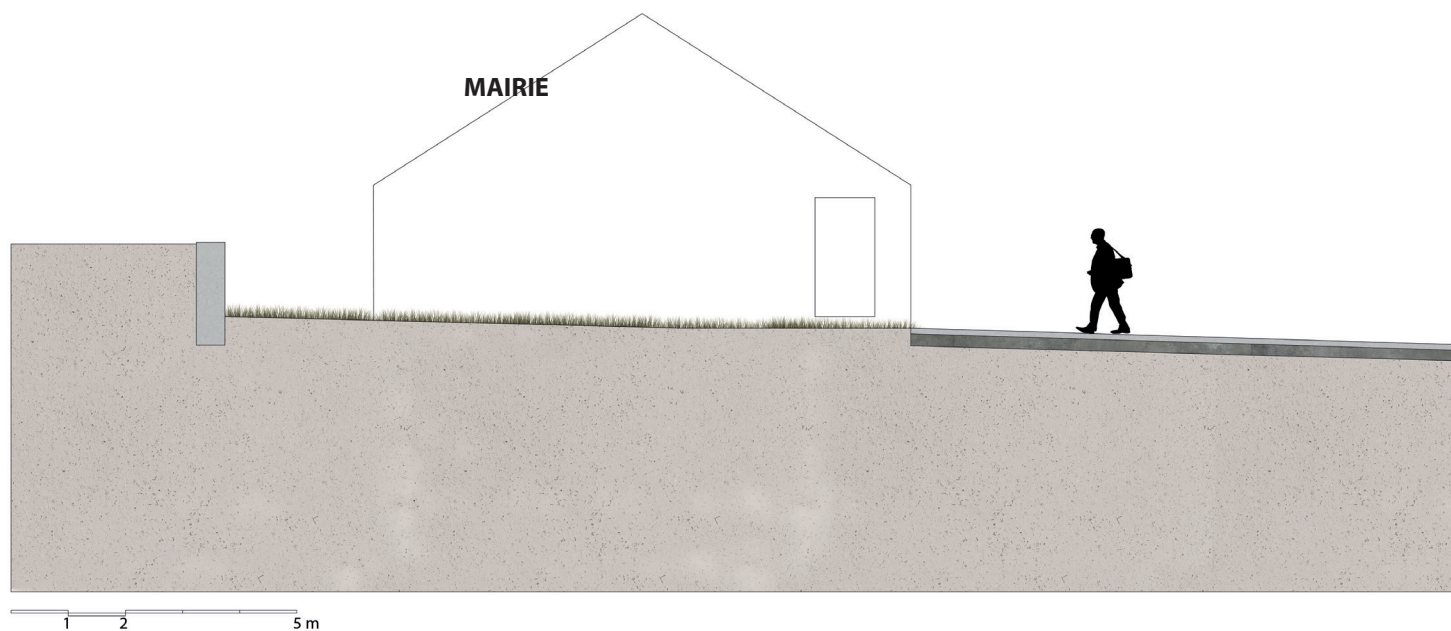
DESCRIPTION DES ACTIONS



COUPE DE PRINCIPE

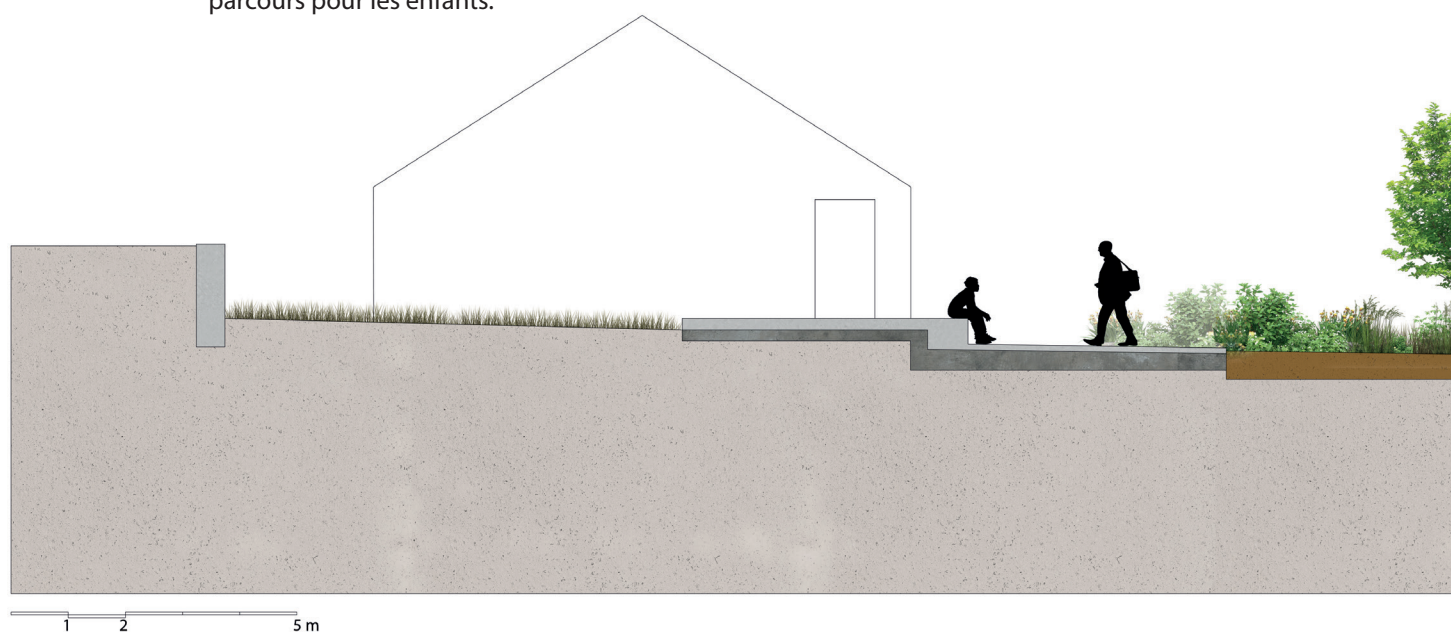
Situation actuelle

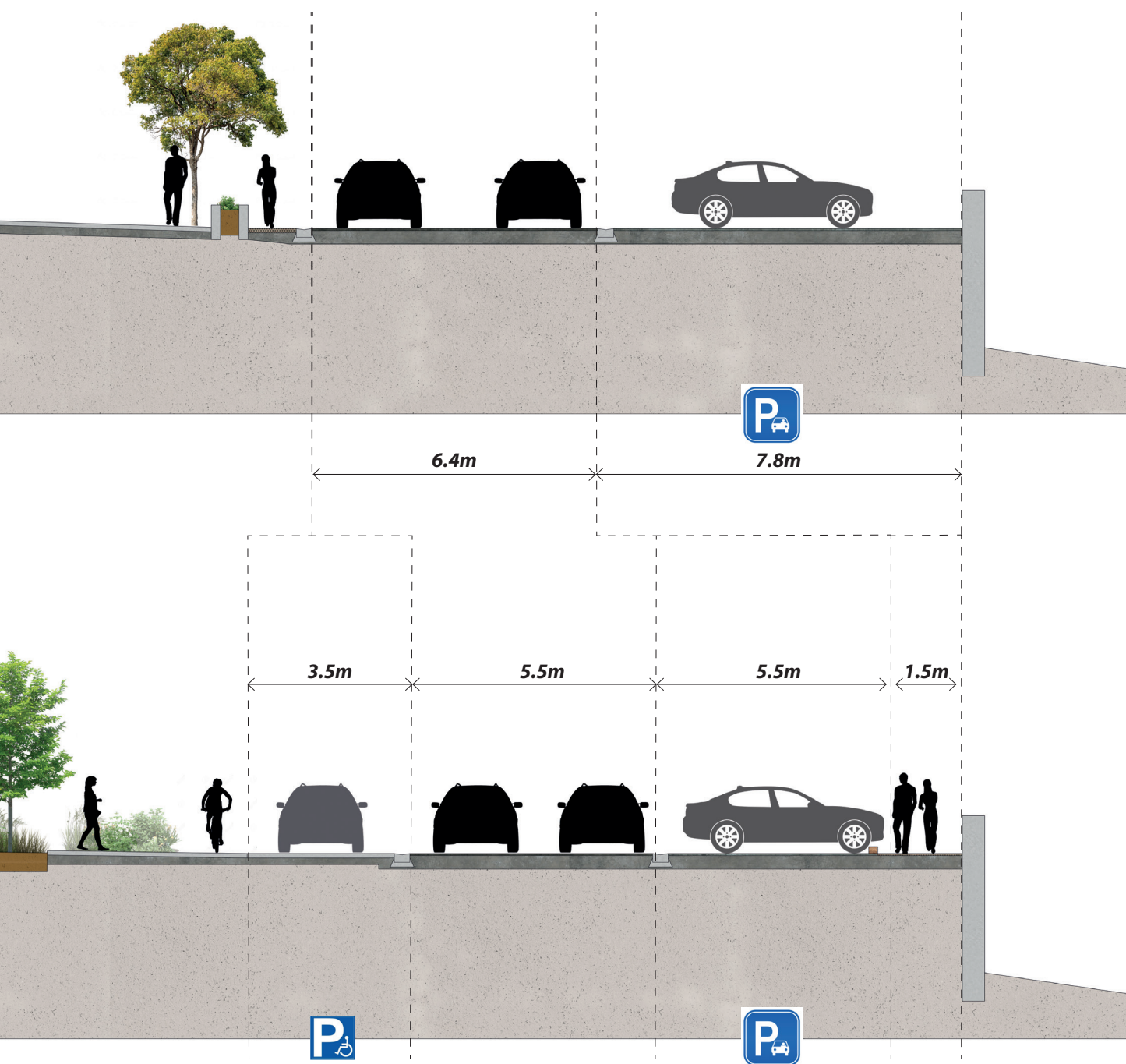
La chaussée est très large et les stationnement très profonds.
Mauvais état des sol et arbres présentant des faiblesses



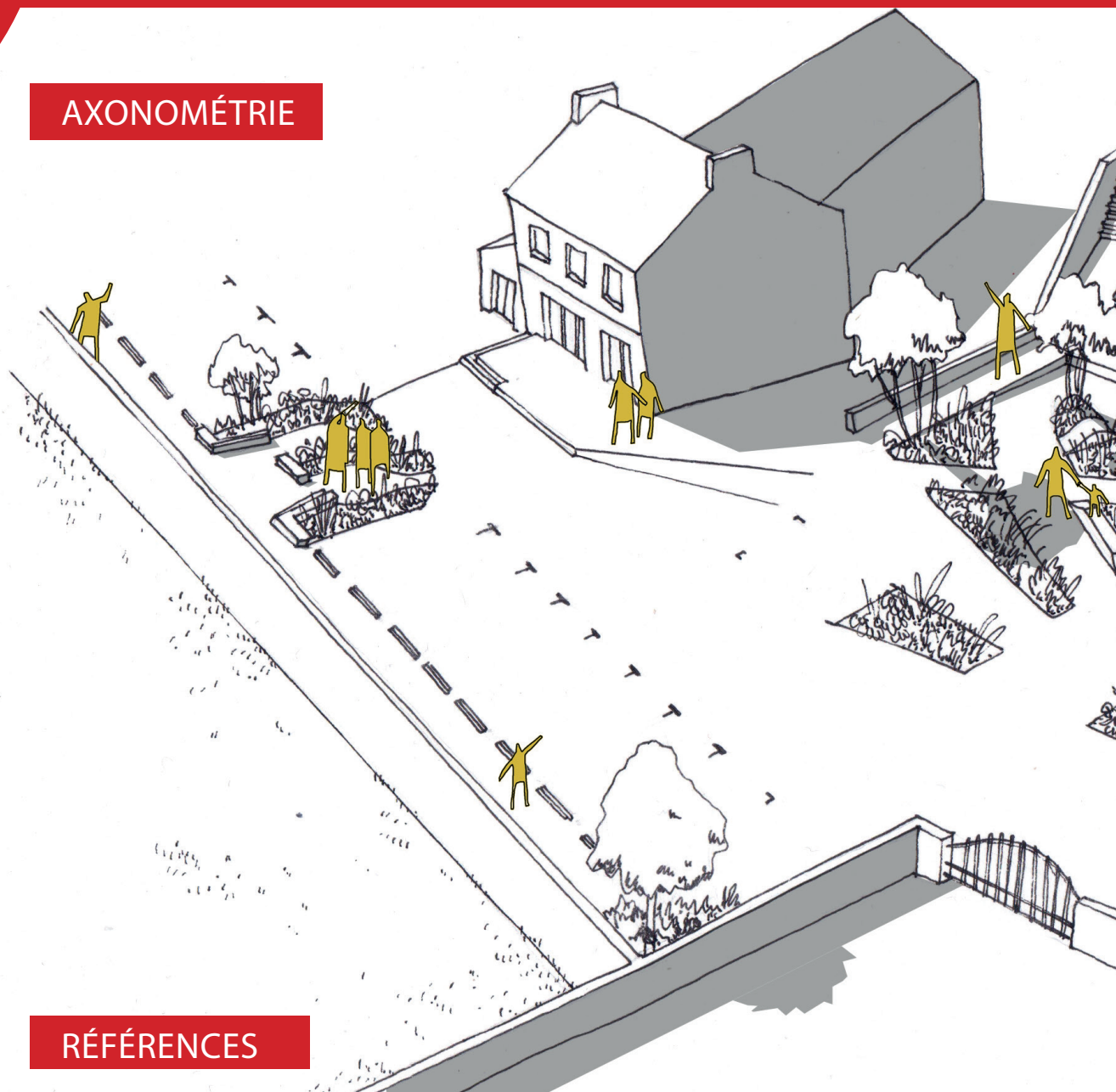
Intervention à moyen terme :

Création de stationnement PMR, cheminement piéton.
La végétation de la place est travaillée comme un jardin servant aussi de parcours pour les enfants.





AXONOMÉTRIE



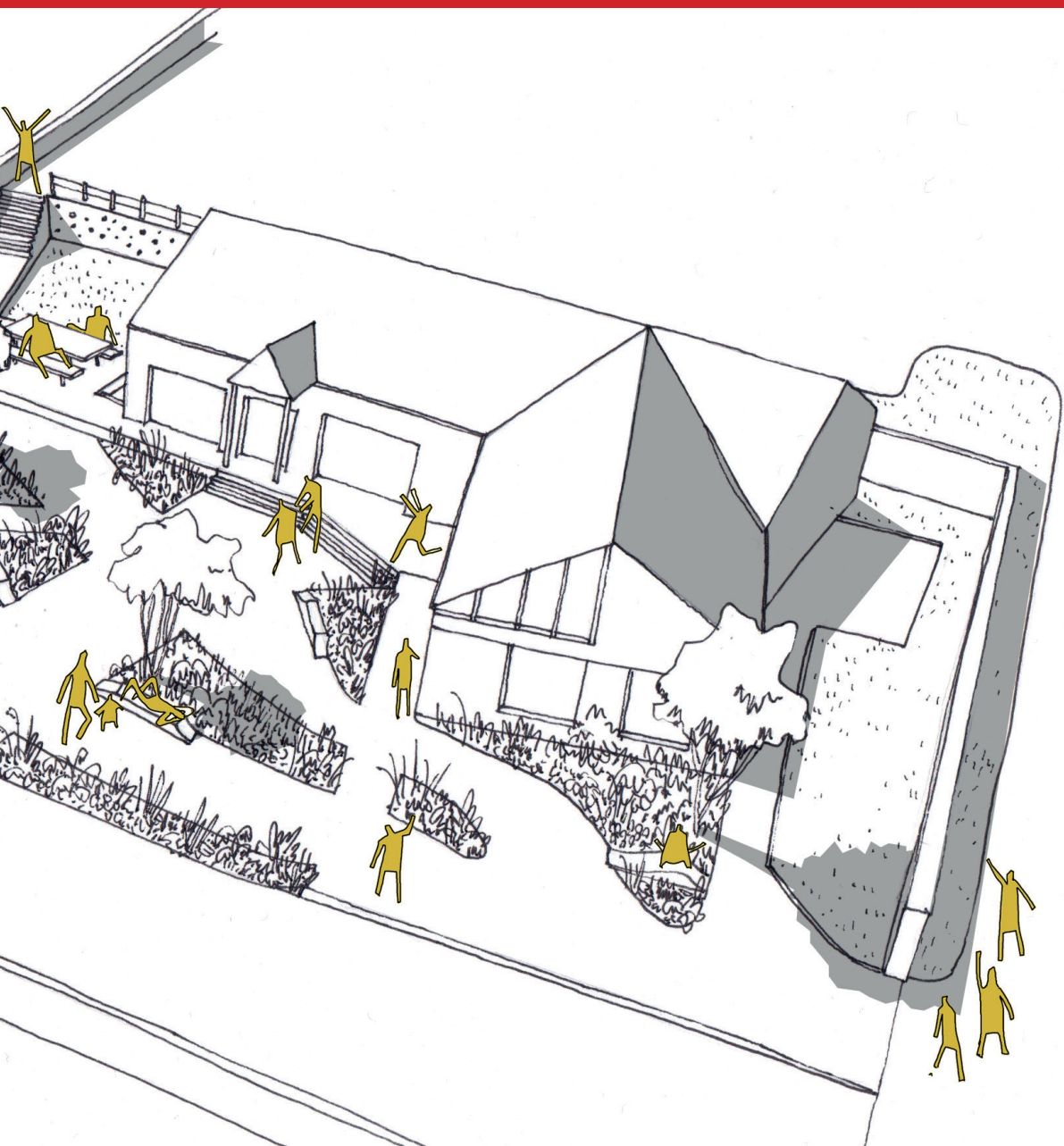
RÉFÉRENCES



> Voie de circulation et espaces piétons possédant le même revêtement. Plantations en îlot ne créant pas de barrière. Obstacles franchissables par les piétons et vélo mais pas par les véhicules. (Réalisation Laure Planchais)



> Un aménagement de la place accueillant p...
(Réalisation Atelier Le Balto)



pour les enfants.



> Un aménagement de la place favorisant la rencontre.
(Réalisation Collectif ETC)

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

PLU zonage : RNU (PLUi en cours)

DONNÉES FONCIÈRES

<u>Adresse</u>	<u>Ref cadas- trale</u>	<u>Emprises projet</u>	<u>Maitrise foncière</u>
Bourg	247	260m ²	commune
Bourg	151	770m ²	commune

Commentaires :

> L'emprise du projet variera si reprise de l'ensemble de la chaussée ou conservation d'une partie des revêtement de la route et des stationnements.

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLEMaitrise d'œuvre

Régie avec assistance technique

X Prestataires privés

Autre : ateliers participatifs

Ressources techniques

Architecte - urbaniste

X Paysagiste concepteur (MANDATAIRE)

X BET VRD

X Entreprise de TP / VRD

X Entreprise de paysage (espaces verts)

X Equipe technique communale

Commentaires :

> Conception des aménagements par un MOE (Paysagiste mandataire associé à un BET VRD) et travaux par des entreprises de TP et EV.

> Cet aménagement est à réaliser en étroite relation avec l'aménagement de la traversée «cœur de bourg», nous conseillons de retenir une seule et même MOE afin de garantir la cohérence entre les deux réalisations (voir fiche projet 1.B).

Procédures réglementaires :

Déclaration de travaux. Document à établir par le porteur du projet (= la commune).

COÛTS PRÉVISIONNELS

Foncier	0€HT
Travaux	102000€HT
MOE	10200€HT
Investissement global	112200€HT

Commentaire : Les travaux ne comprennent pas d'éclairage public

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

> Lancement appel d'offre été 2020 conjointement avec l'aménagement «cœur de bourg» (Fiche 1.B)

> Etude technique / conception Automne/hiver 2020

Travaux 2021

PROGRAMME D' ACTIONS 3

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET CRÉATION D' ESPACES DE RENCONTRE

DIAGNOSTIC

Le patrimoine de Saint-Frégant pourrait être davantage mis en valeur notamment la Fontaine et l'espace du puits attenant à l'église. Cette reconquête du patrimoine doit s'articuler avec la création d'espaces de rencontre ainsi qu'avec l'itinéraire des chemins de randonnée.

ENJEUX :

- + Création d'espaces favorisant la rencontre
- + Embellissement et végétalisation du bourg

STRATÉGIE D' ACTIONS

FICHE

3-A

Jardin du Puits

3-B

Jardin de la Fontaine

Jardin du Puits

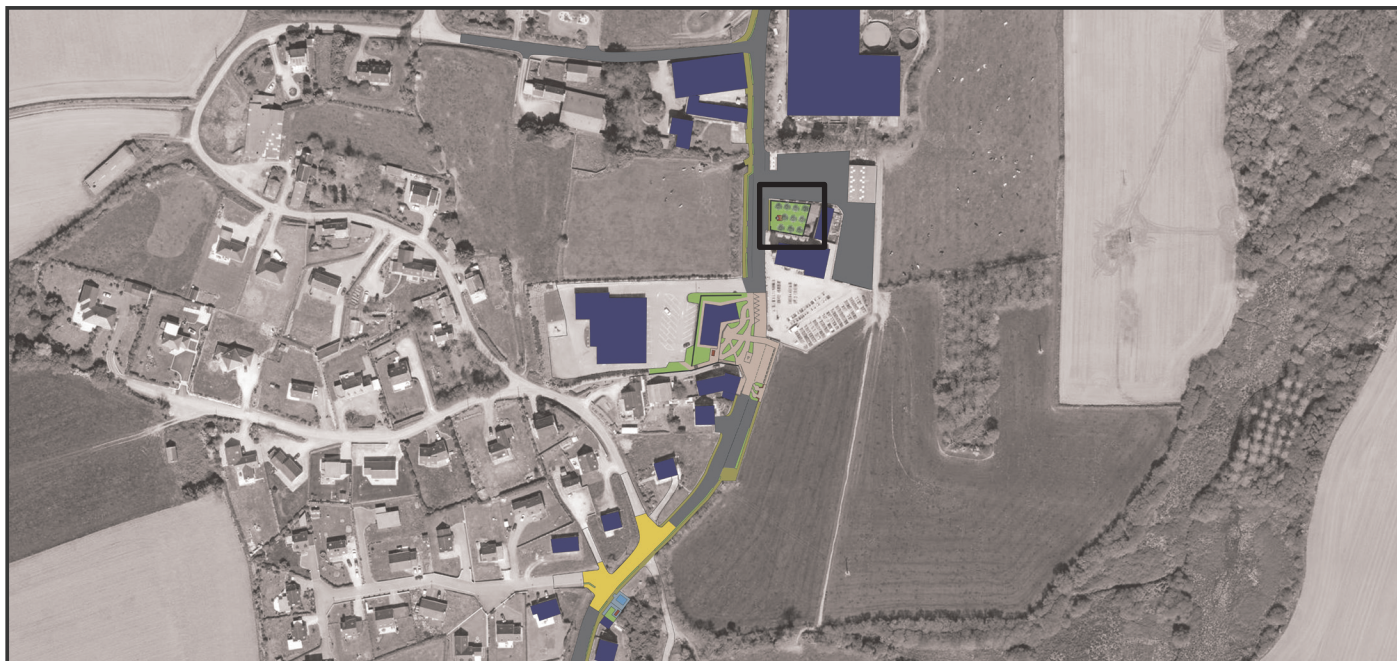
SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS

Aujourd'hui le jardin du Puits n'est pas mis en valeur et ne possède aucun usage. Pourtant c'est un espace à fort potentiel : proximité avec l'église, clos, en cœur de bourg. C'est aussi un très bon espace pour faire une halte lorsqu'on randonne sur le territoire.

Cet espace se prête aussi pour expérimenter des actions et les réaliser collectivement.

Le principal obstacle semble que la limite espace public/privé avec le presbytère n'est pas évident et que certains craignent de gêner les locataires du presbytère.

L'objectif est donc d'aménager simplement cet espace pour favoriser l'émergence de nouveaux usages qui pourront être consolidés dans le temps. La première étape pourrait être la plantation d'un verger de pommes anciennes avec les associations locales et l'installation d'un espace de pique-nique.

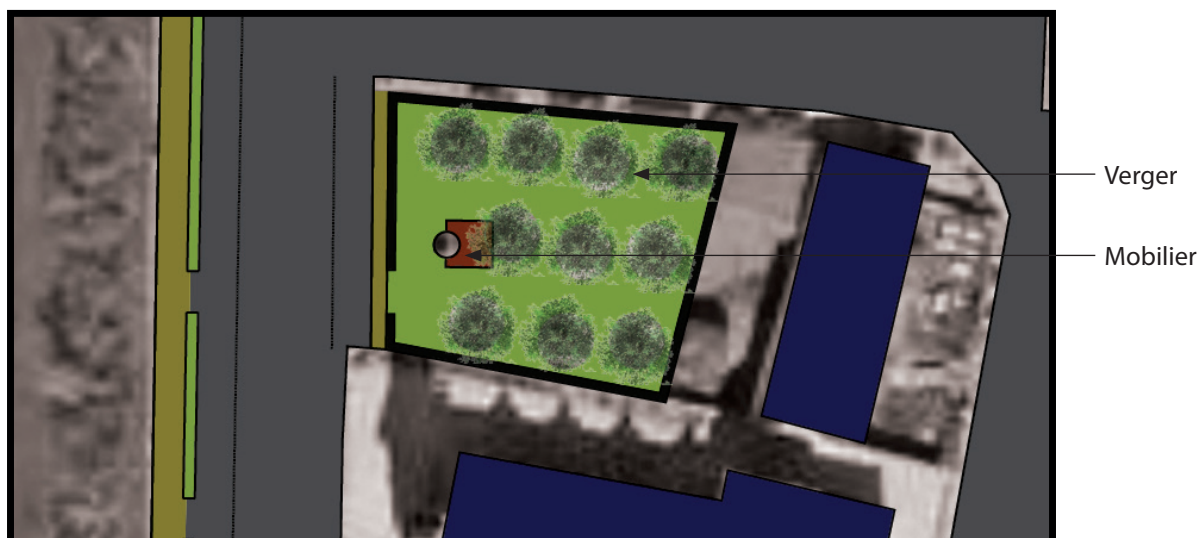


Cartographie

RÉSUMÉ DE LA CONCERTATION

- > On a l'impression d'être chez les gens.
- > Le puits est très beau mais il n'est pas mis en valeur.
- > Personne ne vient jamais ici.
- > On pourrait y planter un verger afin de créer des événements publics autour de cette activité (récolte, taille, greffe, etc).

DESCRIPTION DES ACTIONS



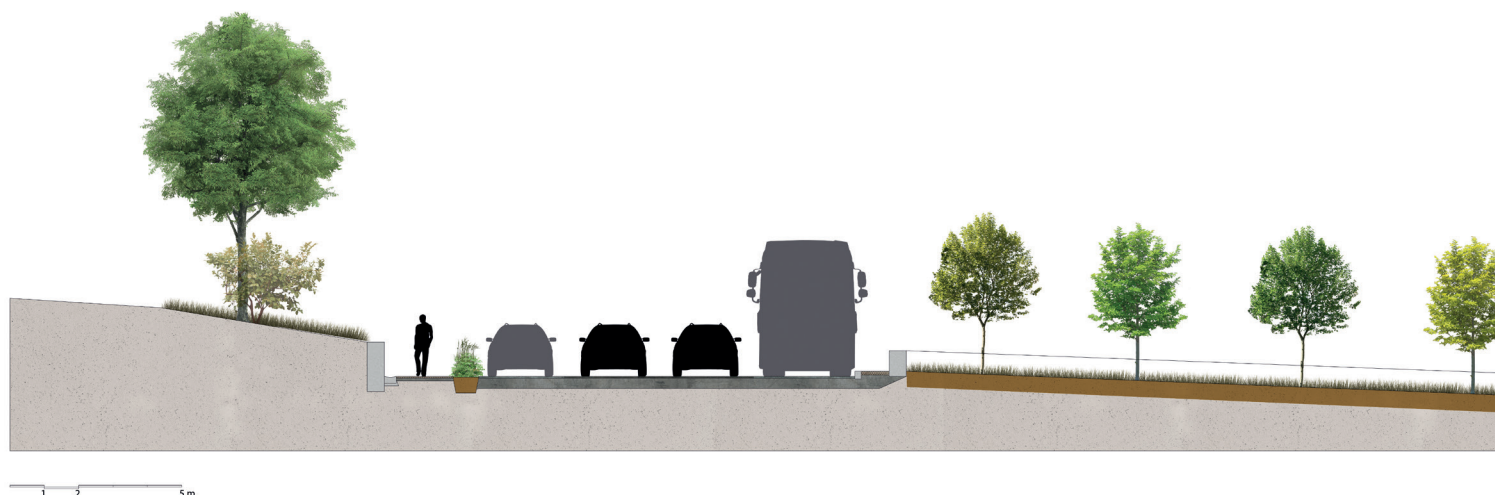
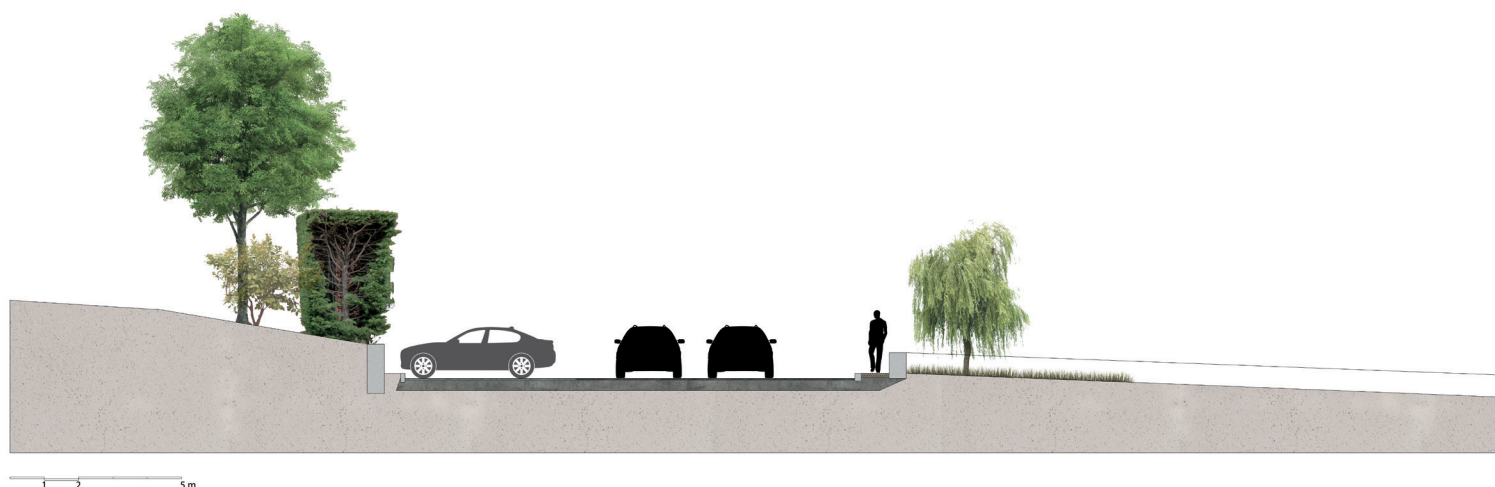
RÉFÉRENCES



> Vergers
pédagogiques dans
l'Orne et dans le parc
naturel régional de la
Montagne de Reims



COUPE DE PRINCIPE

**CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE**

PLU zonage : RNU (PLUi en cours)

DONNÉES FONCIÈRES

Adresse	Ref cadas- trale	Emprises projet	Maitrise foncière
Bourg	188	370m ²	commune

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLEMaitrise d'œuvre

X Régie avec assistance technique

Prestataires privés

X Autre : ateliers participatifs

Ressources techniques

Architecte - urbaniste

Paysagiste concepteur (MANDATAIRE)

BET VRD

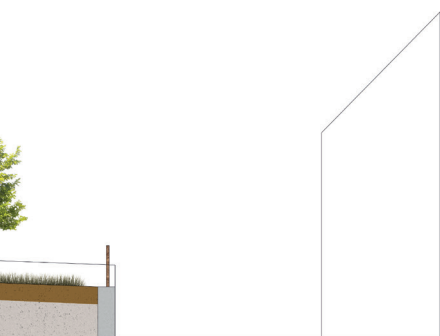
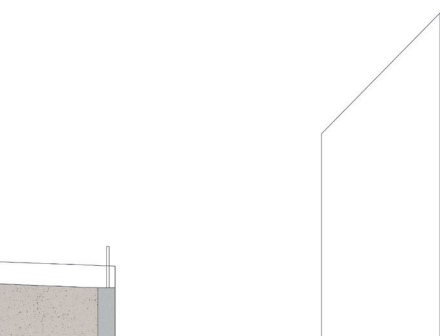
Entreprise de TP / VRD

Entreprise de paysage (espaces verts)

X Equipe technique communale

Commentaires :

> Conception des aménagements du verger (plantation des pommiers et réalisation de mobilier) par une équipe mêlant services technique, association de conservation de variétés de pommes anciennes, Henchou an holl, et toute personne intéressée par le projet (partenariat pédagogique à mettre en place avec l'école de Saint-Frégant).



> OPTION : Réaliser une pièce de mobilier ou une installation dans le cadre d'une manifestation artistique telle que celle des Ribin' de l'imaginaire. C'est l'opportunité de créer une pièce unique et de mettre en lumière le patrimoine de la commune.

COÛTS PRÉVISIONNELS

Mobilier	500 €HT	
Terre végétale	0 €HT	Arrangement avec agriculteurs locaux
Paillage	100 €HT	

Plants fruitiers jeunes x 10	200 €HT	
Option : création de mobilier par designers ou paysagistes	5000€HT	Dans le cadre des RIBIN de l'imaginaire ?

Commentaire : Les travaux ne comprennent pas d'éclairage public

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Il s'agit d'un projet léger qui pourra être mis en oeuvre par les services techniques épaulés par un groupe de bénévoles. Les travaux de plantation seront à réaliser en hiver.

Jardin de la Fontaine

SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS

La Fontaine est aujourd'hui un élément important du patrimoine de la commune. Avec le projet de rachat de la maison attenante et sa destruction, la commune gagne un nouveau terrain pour créer un espace de rencontre au croisement entre le lotissement et la traversée piétonne.

L'objectif est d'aménager ce lieu sobrement en conservant la base des murs de la maison pour créer un clos et conserver l'alignement historique. La destruction de la maison permettra en outre de créer de nouvelles ressources : pierres de taille et ardoises qui pourront être réemployées sur d'autres projets communaux (création de murets, de rampes, composition de parterres, etc...). Enfin l'aménagement de cet espace permettrait de créer un point d'intensité et de rythmer ainsi la traversée du bourg.

En amont de cet aménagement une remise en état du bassin de la fontaine (murs et fond) serait à réaliser. Cette opération nécessitera une déviation de la source et de la fontaine soit par la mise en place d'une pompe soit par une déviation de type gouttière pour court-circuiter le bassin.

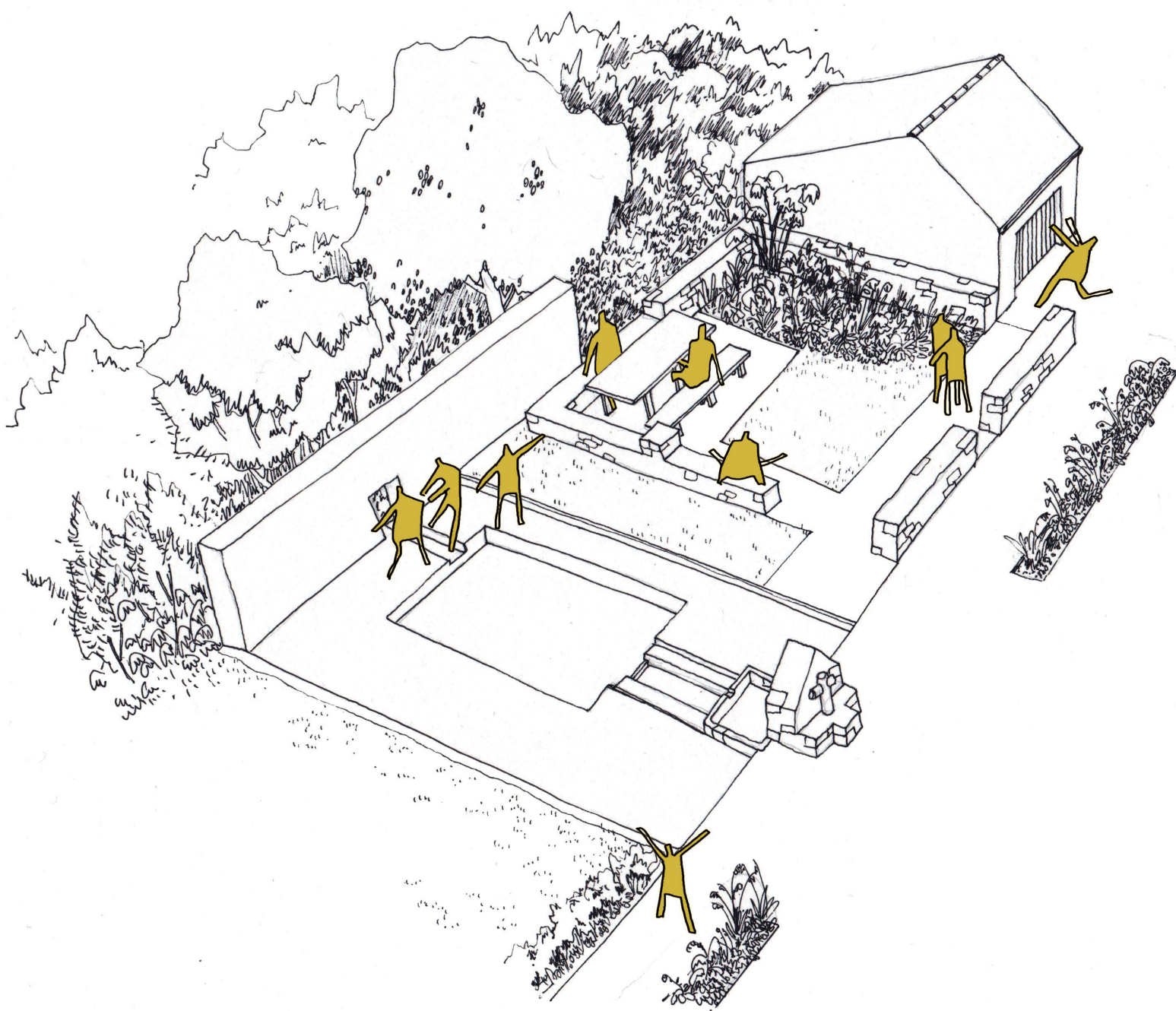


Cartographie

RÉSUMÉ DE LA CONCERTATION

- > La vieille maison est laide et fait de l'ombre à la fontaine, on n'a pas envie de s'y installer.
- > Avec la présence de l'eau qui coule ça pourrait être un endroit privilégié pour les enfants.
- > Aménager cet espace pourrait créer un espace de pause dans la traversée du bourg.

DESCRIPTION DES ACTIONS



Jardin de la Fontaine

RÉFÉRENCES



> Créer un jardin clos (*Réalisation Piet Oudolf*)



> Jouer avec la ruine de la maison pour créer le jardin.

RÉFÉRENCES



> Créer du mobilier favorisant la rencontre et l'installation en groupe
(Réalisation Atelier Bivouac)



> Réemployer des pierres de la maison pour créer du mobilier (Réalisation Atelier Bivouac)

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

PLU zonage : RNU (PLUi en cours)

DONNÉES FONCIÈRES

Adresse	Ref cadas- trale	Surf cadas- trale	Emprises projet	Maitrise foncière	Coûts	Frais divers	Intervenants
Bourg	193	150m ²	50m ² (surface de la maison)	Privé	en discus- sion	Frais notarial	Notaire

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLEMaitrise d'œuvre

X Régie avec assistance technique

Prestataires privés

X Autre : ateliers participatifs

Ressources techniques*Architecte - urbaniste*

X Paysagiste concepteur (AMO) (option)

*BET VRD**Entreprise de TP / VRD**Entreprise de paysage (espaces verts)*

X Equipe technique communale

Commentaires :

- > Destruction de la maison avec AMO d'un paysagiste pour optimiser le réemploi des ressources et accompagner le niveau des finitions (hauteurs de murs conservés) ou bien suivi et conception par les services techniques.
- > Conception des aménagements du jardin par un paysagiste ou bien en régie avec support d'une association.
- > Réalisation des travaux en régie ou sous forme de chantier participatif.
- > OPTION : Réaliser une pièce de mobilier ou une installation dans le cadre d'une manifestation artistique telle que celle des Ribin' de l'imaginaire.

COÛTS PRÉVISIONNELSDéconstruction de la maison *Devis en cours*Plantations *200 € HT*Bois et quincaillerie pour
mobilier *500 € HT*Terre végétale *0 € HT* *Arrangement avec agriculteurs locaux*Paillage *100 € HT***Option** : création de mobilier
par designers ou paysagistes*5000 € HT**Dans le cadre des RIBIN de l'imaginaire ?*Commentaire : Les travaux ne comprennent pas d'éclairage public**CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

Projet léger qui pourra être mis en oeuvre rapidement après la destruction de la maison.

Prévoir assistance (AMO) paysagiste ou architecte durant la démolition de la maison afin de convenir des éléments à conserver et ceux à mettre de côté dans un but de réemploi.

Travaux de plantation à réaliser avant le printemps.

PROGRAMME D' ACTIONS 4

SIGNALÉTIQUE

DIAGNOSTIC

Afin d'accompagner et de renforcer les objectifs visés par le réaménagement du bourg de Saint-Frégant il est nécessaire de mettre en place des éléments de signalétique. Aujourd'hui la signalétique existante n'est pas adaptée pour réguler la vitesse et guider les automobilistes.

ENJEUX :

- + Accompagner la politique de diminution de la vitesse
- + Rendre plus lisibles les espaces de stationnement
- + Guider les visiteurs/promeneurs

STRATÉGIE D' ACTIONS



Signalétique

SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS

La traversée du bourg est aujourd'hui marquée par deux zones 30 au Nord et au Sud et une zone 50 au centre ce qui paraît peu approprié par rapport aux usages mais aussi par rapport à la volonté de marquer et mettre en valeur le cœur de bourg. Il apparaît que la zone 30 devrait être étendue à l'ensemble du bourg.

En entrée de bourg il faudrait rappeler la règle de la priorité à droite sur l'ensemble du bourg car la route traversant le bourg du Nord au Sud donne souvent l'impression qu'elle est prioritaire du fait de son gabarit très large et de sa rectitude. L'affirmation de la priorité à droite permet de renforcer l'attention des conducteurs et de les faire ralentir à chaque carrefour.

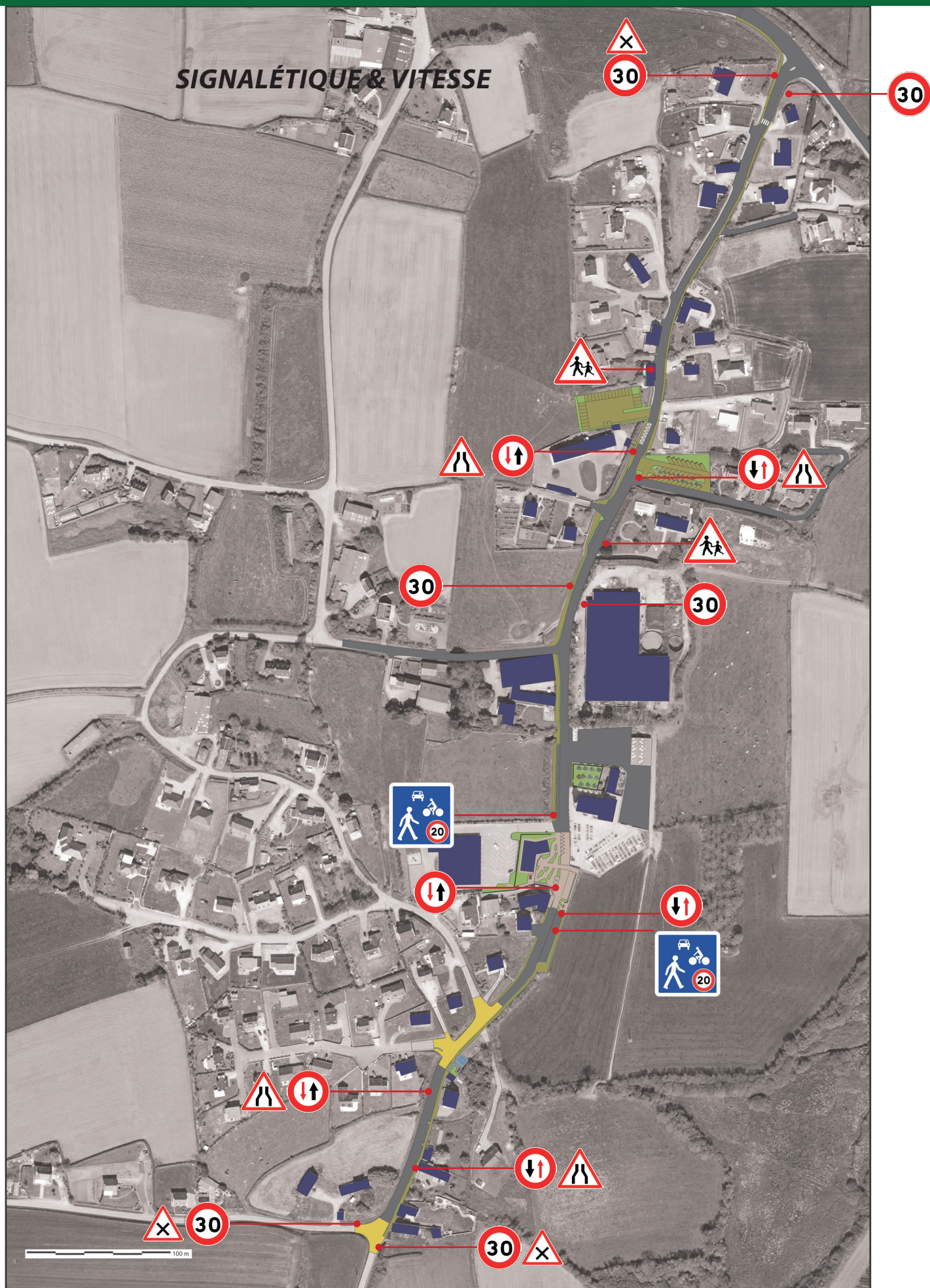
Afin de renforcer le ralentissement des véhicules et de favoriser le passage des piétons et cyclistes, une signalétique au sol sera proposée dans des secteurs clés : carrefour 1 et 2 au Sud, abords de l'école, de la mairie.

Enfin une signalétique sera consacrée à la visibilité des espaces de stationnement. En effet le bourg possède de nombreux espaces de stationnement mais qui ne sont pas identifiés par les personnes extérieures notamment les usagers du restaurant. Cette signalétique accompagnera notamment les espaces de parkings pour les véhicules longs.

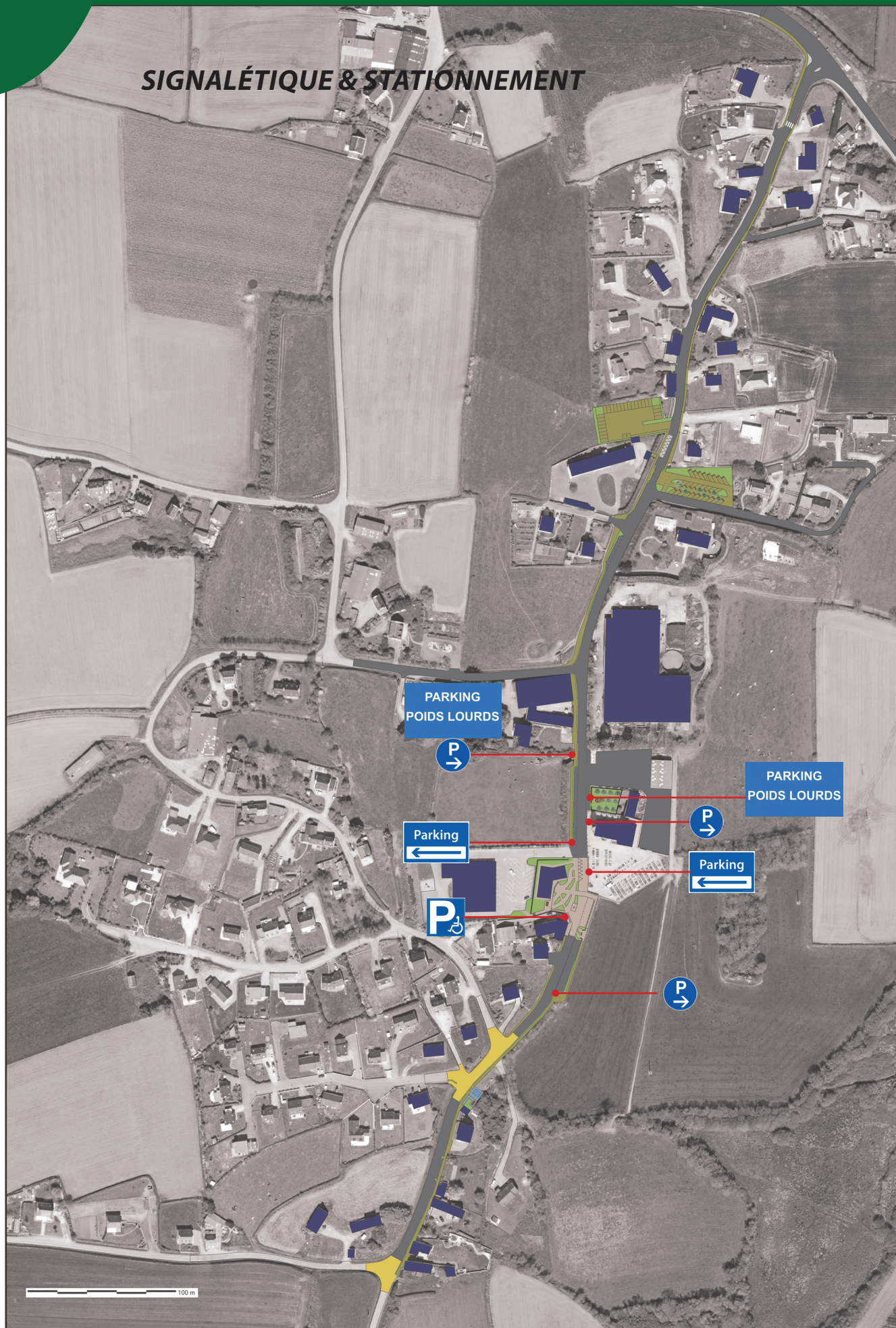
RÉSUMÉ DE LA CONCERTATION

- > Les gens se garent n'importe comment le midi, c'est dangereux pour tout le monde alors qu'il y a toujours des places disponibles un peu plus loin.
- > La signalétique concernant la vitesse est pas très cohérente : 50 km/h en cœur de bourg et 30 dans les extrémités de la traversée.
- > Personne ne respecte les priorités à droite

SIGNALÉTIQUE & VITESSE



SIGNALÉTIQUE & STATIONNEMENT



RÉFÉRENCES



> mise en place
d'une signalétique
de stationnement sur
mesure ou normée
pour guider les
différents types de
véhicules



RÉFÉRENCES



> Signalétique «zone de rencontre» détaillant règles de priorité et vitesse en vigueur. (Pour l'espace «cœur de bourg»)



> Rappel des règles de circulation en entrée de bourg



> Signalétique complémentaire sur mesure réalisée par des graphistes.

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Maitrise d'œuvre

X Régie avec assistance technique

X Prestataires privés

Autre : ateliers participatifs

Ressources techniques

Architecte - urbaniste

X Paysagiste concepteur (AMO)

BET VRD

X Entreprise de TP /VRD

Entreprise de paysage (espaces verts)

X Equipe technique communale

Commentaires :

> La pose des panneaux de signalétique concernant les limitations de vitesse et les stationnements pourra être réalisée par les services techniques éventuellement sinon par les entreprises TP.

> La réalisation des tracés au sol (peinture) au niveau des carrefours pourra être réalisée aussi par les services techniques avec une assistance de paysagistes pour la création des motifs et l'implantation. Dans l'hypothèse d'une pose de «pépites» on passera par un prestataire privé.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Les panneaux peuvent être installés à court terme et éventuellement déplacés le temps de chantiers concernant la voirie.

Estimatif

Feuille1

SAINT FREGANT			PLACE DE LA MAIRIE		Secteur Entrée SUD		Secteur Coeur de Bourg		Secteur Ferme/Ecole		Secteur entrée Nord		TOTAL
	unité	prix unitaire HT	quantité	montant total HT	quantité	montant total HT	quantité	montant total HT	quantité	montant total HT	quantité	montant total HT	quantité
Préparation de chantier : piquetage des ouvrages, études de préparation de chantier, passage géomètre, autres sujétions.	F	2 000,00	1	2000	1	2000	1	2000	1	2000	1	2000	5
Installations de chantier	F	3 000,00	1	3 000,00	1	2000	1	2000	1	1000	1	1000	5
Travaux préparatoires													
Démolition surface béton (à voir si fait par services technique) pour réutilisation	m2	5,00	300	1 500,00									300
Dépose et repose mobiliers divers	F	800,00	0										0
Terrassement généraux	m2	4,00	800	3 200,00									800
Sols minéraux et maçonnerie													
Sols minéraux (comprend sols bétons, escaliers, rampes, soutènements ...) y compris nivellement fin et fondations	m2	60,00	540	32 400,00									540
Sols plantés													
Terre végétale amendée pleine terre (y compris terrassement déblais évacuation et travail de sol avant plantation)	m3	20,00	80	1 600,00	15	300	39	780	41	820			175
Vivaces (fourniture/plantation)	m2	12,00	160	1 920,00	30	360	80	960	82	984			352
Voirie													
Rabotage des voiries enrobés existante	m2	4,00	580	2 320,00	2 130	8520	1 600	6400	2300	9200	1650	6600	8 260
évacuation en décharge	m3	12,50	60	750,00	111	1387,5	80	1000	115	1437,5	82	1025	448
évacuation en décharge si amiante	F	1 000,00											0
stockage et reprise des volumes de fraisat rabotté pour fondations	m3	2,00											0
Voirie (véhicule lourd) 5.5m / voirie circulés y compris zones de stationnements (fourniture et mise en oeuvre d'un enrobé 0/10 sur 6cm y compris couche d'accrochage et compactage)	m2	12,00			1 590	19080	1 210	14520	1 430,00	17 160	1 650,00	19 800	5 880
Voirie Béton y compris réglage nivellement fin	m2	60,00	550	33000									550
Trottoir (1.5m) / zones piétonnes (fourniture et mise en oeuvre d'un enrobé 0/10 sur 4cm y compris couche d'accrochage et compactage)	m2	10,00			250	2500	170	1700	225,00	2250			645
chemin terre pierre 25 cm+décapage +terrassement	m2	30,00									420	12600	420
Fil d'eau béton / caniveau cc1 => dépose et repose du caniveau existant	ml	16,00	120	1920	150	2400	500		450,00	7200			1 220
Fil d'eau béton / caniveau cc1 achat et pose	ml	50,00					60	3000					60
Reprise colliers	U	1 200,00	1	1 200,00	5	6000	5	6000					11
Reprise vannes Eau potable	U				3	0	2	0	3				8
Mise à niveau grille avaloirs / regards de branchement	u	150,00	5	750,00	2	300	10	1500	7	1050			24
Quai Bus	u	2 000,00	1	2 000,00									
Haricot de séparation de flux (raccord carrefour départementale, pour sécurisation)	F	800,00									1,00	800	1
Ouvrages et travaux divers													
Marquage au sol (stationnement, voirie...)	ens	500,00		500,00		500		500	1	500			1
Potelets (bois)	u	120,00	6	720,00	15	1800	15	1800	31,00	3720			67
Dispositif PMR (prix pour une dalle podotactile thermocollée de 3m de largeur)	u	25,00	2	50,00			1	25	2	50			5
Garde corps (type lisse métal y compris fondations)	ml	250,00	10	2 500,00									10
Mobiliers (module béton bancs de 50X50)	ml	130,00	30	3 900,00									30
Butte roue bois	u	120,00	8	960,00			14,00	1680					22
Panneau de signalisation + fourniture / pose	u	100,00	8	800,00	4	400	12,00	1200	8	800	3	300	35

Page 1

Feuille1

SAINT FREGANT			PLACE DE LA MAIRIE		Secteur Entrée SUD		Secteur Coeur de Bourg		Secteur Ferme/Ecole		Secteur entrée Nord		TOTAL
	unité	prix unitaire HT	quantité	montant total HT	quantité	montant total HT	quantité	montant total HT	quantité	montant total HT	quantité	montant total HT	quantité
Terrasse bois	m2	200,00	30	6 000,00									30
OPTION Parking terre pierre à créer sur terrain agricole													
Décapage terre végétale pour réutilisation terre pierre (stockage, reprise...)	m2	4,00											0
Terrassement parking	m2	2,00											0
OPTION 1 élargissement voie	m2	22,00							110,00	2420			110
OPTION1 TERRE PIERRE sur 40cm + Décapage + terrassement	m2	46,00							1 200,00	55200			1 200
OPTION2 TERRE PIERRE sur 40cm + Décapage + terrassement	m2	46,00							1 400,00	64400			1 400
Butte roue bois	u	120,00							30,00	3600			30

					Option2	
MONTANT TOTAL travaux estimé HT		102 990,00	47547,5	45065	118591,5	44125
					Option 1	
					109391,5	
REALISATION EN REGIE POSSIBLE						
OPTION REVETEMENT BETON. PEUT ETRE BAISSÉ SI CHOIX						
REJETEMENT ENROBE (économie de 27000 € environ)						
MONTANT TOTAL maîtrise d'oeuvre (environ 10% du cout des travaux) HT						

TOTAL € HT

montant total HT
10 000,00
15 000,00
1 500,00
0,00
3 200,00
0
32 400,00
3 500,00
4 224,00
33 040,00
5 600,00
0,00
0,00
70 560,00
33 000,00
6 450,00
12 600,00
19 520,00
3 000,00
13 200,00
0,00
3 600,00
2 000,00
800,00
500,00
8 040,00
125,00
2 500,00
3 900,00
2 640,00
3 500,00

devis à faire pour chaque cas
devis à faire pour chaque cas

montant total HT
6 000,00
0,00
0,00
2 420,00
55 200,00
64 400,00
3 600,00
Option2
370 819,00
Option 1
361 619,00
36 161,90
397 780,90